La Minerve,

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, LITTERAIRE, AGRICOLE ET D'ANNONCES.

VOL. XXXIX. EDITION QUOTIDIENNE. MONTREAL. VENDREDI MATIN 23 AOUT 1867 No. 290.

Province de Québec, }
District de Montréal. }

COUR SUPERIEURE.

Acte concernant la faillite, 1864

Dans l'affaire de

EDOUARD MATHIEU, de la paroisse de St. Barnabe, Failli.

AVIS est par les présentes donné que le soussigné a déposé au greffe de cette Cour un acte de composition et de décharge exécuté par ses créanciers, et que JEUDI, le VINGT-SIXIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi, ou aussitôt après que conseil pourra être entendu, il s'adressera à la dite Cour pour en obtenir la confirmation.

EDOUARD MATHIEU,
Par T. & C. C. de Lorimier,
Ses Procureurs *ad litem.*

Montréal, 23 juillet 1867—265 dm

Acte concernant la faillite, 1864

Dans l'affaire de

AMANT TURCOTTE, de St. Bonaventure d'Upton, comté d'Arthabaska, Commerçant, Failli.

AVIS est par le présent donné que le Failli susdit a déposé à mon Bureau un acte de composition et de décharge, signé par la majorité en nombre des créanciers du dit failli, représentant les trois quarts en valeur de son passif, sujet à être examiné pour s'assurer d'une telle proportion; et si aucune opposition au dit acte de composition et de décharge n'est faite à moi par écrit par un créancier ou par des créanciers dans l'espace de six jours juridiques après la dernière publication de cet avis, j'agirai d'après les dispositions du dit acte de composition et de décharge.

T. S. BROWN,
Syndic Officiel.

Montréal, 7 août 1867—280 ds

Acte concernant la faillite, 1864

Dans l'affaire de

FRERR, BOYD & Cie, de Montréal, Faillis.

Une feuille de Dividende a été préparée, sujette à objection jusqu'au NEUVIEME jour de SEPTEMBRE prochain.

A. B. STEWART,
Syndic Officiel.

Montréal, 16 août 1867—285 ds

Acte concernant la Faillite, 1861

Dans l'affaire de

WILLIAM NIVIN et WILLIAM BAYLEY, de Montréal, Marchands, Faillis.

Une feuille de Dividende a été préparée, sujette à objection jusqu'à SAMEDI, le SEPTIEME jour de SEPTEMBRE 1867.

T. S. BROWN,
Syndic Officiel.

Montréal, 16 août 1867—285 ds

Acte concernant la Faillite, 1864

Dans l'affaire de

MARCELLINE BOUCHER, Faillie

Une assemblée des créanciers de la faillite cidessus aura lieu à mon Bureau, No. 18 rue Ste. Hélène, en cette ville, JEUDI, le CINQUIEME jour de Septembre prochain, à ONZE heures a.m. Objet de l'assemblée : Disposition des biens fonds et arrangement final des affaires de la faillite généralement.

JOHN PLIMSOLL,
Syndic.

20 août 1867. dz—288

Acte concernant la Faillite, 1864

Dans l'affaire de

ROBERT KENNEDY, Failli.

Une assemblée des créanciers du failli ci-dessus aura lieu à mon Bureau, No. 18, rue Ste. Hélène, en cette ville, JEUDI, le CINQUIEME jour de Septembre prochain, à DIX heures A.M. Objet de l'assemblée : Disposition des Livres de Dettes et arrangement final de la faillite généralement.

JOHN PLIMSOLL,
Syndic.

30 août 1867. dz—288

Acte concernant la Faillite, 1864

Dans l'affaire de

EUSÈBE OUIMET, de la cité de Montréal, Commerçant, Failli

Les Créanciers du Failli sont par le présent notifiés qu'il a fait une cession de ses biens et effets en vertu de l'Acte ci-dessus, à moi, Syndic soussigné, et ils sont requis de me fournir, sous deux mois de cette date, des états de leurs réclamations, spécifiant les garanties qu'ils possèdent, s'ils en ont, et leur valeur, et s'ils n'en n'ont pas, mentionnant le fait, le tout attesté sous serment, avec les pièces justificatives à l'appui de ces réclamations.

A. B. STEWART,
Syndic.

Montréal, 21 août 1867—289 ds

Academie Française et Anglaise

DE

MELLE. A. M. CLARKE,

No. 778—RUE CRAIG—No. 778

Les classes de cette Académie, déjà bien connue, s'ouvriront LUNDI, le 2 Septembre prochain.

Comme par le passé les Dames de cet établissement porteront aux élèves qui leur seront confiées un intérêt et des soins tout particuliers.

Quelques élèves pourront être reçues comme pensionnaires à un prix raisonnable.

21 août. 288—m k

Acte concernant la faillite, 1864

Cour Supérieure, } Montréal 1867.
District de Montréal. }

Dans l'affaire de

CHARLES B. JARVIS, individuellement et ayant fait partie de la société de C. B. Jarvis & Cie., Failli,

ET

ANDREW B. STEWART, Syndic.

AVIS est par le présent donné que JEUDI, le DIX-SEPTIEME jour d'Octobre prochain (1867), à DIX heures et DEMIE du matin, ou aussitôt après que conseil pourra être entendu, le soussigné fera application à la Cour Supérieure, à Montréal, pour obtenir sa décharge sous l'acte de faillite de 1864.

CHS. B. JARVIS.
Par ses avocats *ad litem*,
PERKINS & RAMSAY.

26 juillet ss b—226

Grande Excursion

A LA CÉLÈBRE RIVIÈRE SAGUENAY ET AUX BAINS DE MER A LA BAIE MURRAY, CACOUNA ET TADOUSAC.

Le magnifique vapeur *MAGNET*, Capitaine Fairgrieve, laissera le Quai Napoléon, QUÉBEC, tous les MARDIS et VENDREDIS MATINS à SEPT heures, (pendant la saison), pour la Rivière Saguenay et la Baie de Ha! Ha! arrêtant à la Baie Murray, Rivière-du-Loup et Tadousac.

En prenant ce steamer à Québec, le touriste et le malade jouiront de la brise rafraichissante et salutaire et de la scène pittoresque du bas du fleuve, et éviteront le trouble du transbordement, vu que ce steamer se rend en droite ligne à la Baie Murray, Rivière-du-Loup, Tadoussac et la Baie des Ha! Ha!

Les touristes peuvent se procurer des billets qui leur permettront de partir de Montréal tous les Lundis et Jeudis Soirs, par les magnifiques steamers de la Compagnie du Richelieu, "Québec et Montréal," mis en communication le matin suivant avec le steamer "Magnet," de la ligne de la Malle Royale à destination des places salubres du bas du fleuve aux prix suivants jusqu'à nouvel ordre :

Montréal à Murray Bay	$2.00
do à la Rivière-du-Loup pour Cacouna	2.00
do à Tadousac	3.00
do à la Baie de Ha! Ha!	4.00

On ne souffrira aucune dépense ou aucun inconvénient en changeant de bateau à Québec, les steamers seront toujours amenés l'un près de l'autre

Ce magnifique steamer est très étanche, d'une grande force, possède tout ce qui est nécessaire pour la sûreté, et est reconnu comme un des meilleurs bateaux que portent les flots. Il est garni de cabines spacieuses, meublées avec tout le confort possible, et sous tous les rapports ne le cède à aucun autre vaisseau canadien.

On peut se procurer des billets de retour à des prix très-réduits, bons pour la saison, en s'adressant à D McLEAN, aux Hôtels et au Bureau, 73, Grande Rue St. Jacques.

ALEX MILLOY,
Agent.

24 juin—227 x r

1867 1867

COMPAGNIE D'EXPÉDITION ET DE CHEMIN DE FER.

ROUTE AU-DESSUS D'OTTAWA

Consistant dans les Steamers de première classe suivants :

Ann Sisson	Capt. Bockus
Emerald	" Leitch
Alliance	" Findlay
Oregon	" Hilliard
Snow-Bird	" Toner
Jason Gould	" Warren
Pontiac	" Duggan
Pembroke	" Couvrette
Calumet	" Blondin

Le Steamer *Ann Sisson*, laisse AYLMER tous les matins à 8 30 (les Dimanches exceptés), communiquant avec l'*Alliance*, le *Jason Gould*, le *Pontiac* et le *Calumet*, pour les endroits qui suivent:—Onslow, Pontiac, Fizroy, Harcour, Arnprior, Bristol, Pointe Sand, Pointe Bonnechère, Cobden, Portage du Fort, Coulonge, Westmeath, Rivière Noire, Chapeau, Fort William, et Rapides des Joachim.

On donne une attention spéciale aux excursions et aux partis de plaisir. Les visiteurs de la Capitale ne doivent pas manquer de faire une excursion en haut d'Ottawa.

☞ Des Omnibus parcourent la ligne entre Ottawa et Aylmer, en connexion avec les Steamers. On transporte à bon marché et avec promptitude, le fret sur tous les points de la ligne.

Pour plus de détails, s'adresser à M. K. DICKINSON, Ottawa, et au Bassin du Canal de la Compagnie de Transport de Rideau, à Montréal, ainsi qu'au Bureau de la Compagnie, à Ottawa et à Aylmer.

R. S. CASSELS,
Président.

Ottawa, 1er mai.—196 a k

1867. 1867.

Tranchemontagne, St. Louis & Cie

MONTREAL, C. E.

VAUGHAN, TRANCHEMONTAGNE & Cie

WHITEHALL, N.-Y.

EXPÉDITEURS :

ENTRE OTTAWA et les LIEUX avoisinant QUEBEC, WAITEHALL et les ports intermédiaires sur la Rivière St. Laurent et le Lac Champlain.

Ils ont 40 Barges,

Nouvelles et convenables, spécialement adaptées au Commerce de Bois et de Grain.)

—ET—

Leur Ligne de Remorqueurs

se compose des

Vapeurs CANADA, } Voyageant entre Montréal, Québec, Chambly
Do CANADIEN, }
Do CHAMPLAIN, voyageant sur l'Ottawa entre Gree's Pointeet Lachine.
Do HOPE, voyageant entre Ottawa et la tête du Canal Grenville.

Les deux Traversiers de Berthier, le BERTHIER et le STE. ANNE, de temps à autre, serviront de Remorqueur entre Sorel, Berthier, Maskinongé, la Rivière-du-Loup, Yamaska et les Trois-Rivières

SUR LE LAC CHAMPLAIN,

Les Propulseurs BEULAH, A. VAUGHAN et MARY J. VAUGHAN.

MM. Tranchemontagne, St Louis et Cie, sont maintenant parfaitement organisés et prêts à transporter le bois et les grains avec sûreté et promptitude, et à remorquer les radeaux sur la Rivière Ottawa, au dessus du canal Grenville, sur le lac des Deux-Montagnes et de la Rivière-des-Prairies à Québec, Chambly et Whitehall, à des prix raisonnables. On remorquera aussi avec une attention spéciale les vaisseaux qui descendent à la mer ou remontent entre Montréal et Québec, aussi bien que les vaisseaux sur les canaux et autres vaisseaux entre Chambly, Montréal et Ottawa, et à toutes les autres places où ils ont des Remorqueurs à l'œuvre.

Pour faire remorquer, s'adresser au Capitaine à bord de chaque vaisseau, et pour le transport et la remorque, s'adresser à

J. G. TRANCHEMONTAGNE,
Président et Gérant
N. LAVALLÉE,
Secrétaire-Trésorier.
295, Rue des Commissaires, coin de la Rue St. Sulpice, Montréal.
F. ST. LOUIS, Agent, Sorel, C. E.
T. T. VAUGHAN, Agent, Whitehall, N.-Y.
L. C. COUVRETTE, Agent, Ottawa C. O.

22 mai. tm—214

Grande attraction au Jardin Guilbault.

M. Guilbault à l'honneur d'annoncer à ses amis et au public, qu'il vient de faire venir à grand frais, LE GEANT FRANÇAIS, M. Joseph, l'homme le plus extraordinaire qu'on ait vu jusqu'à ce jour, sous le rapport de sa taille qui est près de 8 pieds, et de l'ensemble de ses belles proportions corporelles. Il est visible chaque jour au Musée, où le public pourra le voir sans augmentation de prix

J. E. GUILBAULT.

8 juillet 1867—248

CHEMIN DE FER LE GRAND TRONC

1867.—*Arrangements d'Eté*—1867.

Les Trains laissent maintenant la station Bonaventure comme suit :

POUR L'OUEST.

Express de jour pour Ogdensburg, Ottawa, Brockville, Kingston, Belleville, Toronto, Guelph, London, Brantford, Goderich, Buffalo, Détroit, Chicago et toutes les autres places de l'Ouest, à .... 9.30 A.M
Express de nuit do do do .... 9 30 P.M
Train omnibus pour Kingston et les stations intermédiaires, à ...... 7.00 A.M
Train local pour Cornwall et les stations intermédiaires à .... 5 15 P.M.
Trains pour Lachine, à 7.00 A.M., 9.00 A.M. 12.00 (midi), *3.00 P.M., 5.00 P.M. et 6.30 P.M
* Le train de 3.00 P.M. va à Plattsburg.

POUR LE SUD ET L'EST.

Train omnibus pour Island Pond et les stations intermédiaires .... 7.00 A.M
Express pour New-York en connexion à Burlington avec les vapeurs de Champlain, à .... 6 20 A.M.
Express pour New-York et Boston, à .. 8.40 A.M.
Express pour Boston et New-York .... 3.30 P.M.
Express pour Québec, Gorham, Portland et les stations intermédiaires .. 2.00 P.M.
L'Express de nuit pour Portland, Trois-Rivières, Québec et la Rivière-du-Loup, arrêterant, entre Montréal et Island Pond, à St. Hilaire, St Hyacinthe, Acton, Richmond, Sherbrooke, Waterville, et Coaticooke seulement, à .... 10.10 P.M.

☞ Chars-dortoirs dans chaque convoi de nuit. Bagage marqué (*checked*).

Pour plus de détails et le temps de l'arrivée et du départ de tous les trains aux différentes stations, s'adresser au guichet, Station Bonaventure.

C. J. BRYDGES,
Directeur-Gérant.

23 juillet 1867—256 r

NOURRITURE ESSENTIELLE

CONCENTRÉE POUR

LES ENFANTS et LES MALADES.

Préparée par CHS. MARTIN, Montréal,

Analysée par M. Girdwood, Docteur en Médecine

M. R. C. S. E.,

Approuvée et recommandée par les membres suivants de la Faculté de Médecine de cette ville : MM. A. Hall Fraser, McCallum, Craik, Smallwood, Fenwick, Professeurs à l'Université McGill, et M. Peltier, Professeur à l'Ecole de Médecine et de Chirurgie, ains que les Docteurs F. W. Campbell, Girdwood, Hingston, McDonell, Moller, Reddy et Schmidt dont les CERTIFICATS sont publiés dans le *Montreal Evening Telegraph.*

Cette "Nourriture Essentielle concentrée pour Enfants et les Malades" est la plus agréable au goût, la plus nourrisante, la plus fortifiante et la plus digestive de toutes les préparations semblables qui se vendent, ne causant ni acidité, ni flatuosité et elle se prépare pour l'usage en quelques minutes.

☞ *Pour les Enfants en bas âge elle remplace parfaitement le lait de la Mère.*

La marque de commerce est garantie et chaque boite porte, avec les directions, la signature du manufacturier.

CHARLES MARTIN,
SEUL PROPRIÉTAIRE,
493, Rue Lagauchetière, Montréal.

☞ Se vend chez tous les Chimistes, Pharmaciens et Epiciers principaux, dans des boites, à 20 cts, 30 cts et 60 cts.

20 novembre.—61—a k

Compagnie de Navigation de l'Outaouais.

STEAMERS DE LA MALLE, 1867

Voyageront tous les jours (les dimanches exceptés) de MONTRÉAL A OTTAWA, arrêtant à Ste. Anne, Otra, Como, Hudson, Pointe-aux-Anglais, Rigaud, Carillon, Pointe Fortune, Grenville, l'Orignal, Majors, Papineauville, Browns, Thurso et Buckingham.

Les magnifiques et rapides steamers *PRINCE OF WALES*, Capt. H. W. SHEPHERD, *QUEEN VICTORIA*, Capt. A. BOWIE.

Un train laisse la station St. Bonaventure tous les matins (les dimanches exceptés) à SEPT heures, en connection à Lachine avec le steamer *Prince of Wales*—(Déjeuner)—pour Carillon, passant par le lac St. Louis, les rapides de Ste. Anne et le lac des Deux-Montagnes. De Carillon, par chemin de fer à Grenville, joint le steamer *Queen Victoria*—(diner)—pour Ottawa.

EN DESCENDANT : le steamer *Queen Victoria* laisse Ottawa à 6 : 30 A. M. ; les passagers arrivent à Montréal à 4 : 45 P. M.

Le confort et l'excellente tenue de cette ligne ne peuvent être surpassés, tandis que le voyageur parcourt l'une des routes d'un des plus pittoresques district du Canada et des plus séduisantes pour le touriste.

Les personnes désirant faire un voyage de plaisir, obtiendront des billets de retour de Montréal à Carillon, bons pour un jour, au prix du voyage seulement.

Les excursionnistes allant aux célèbres sources de Caledonia seront débarqués à L'Orignal.

EXPRESS POUR LES PAQUETS tous les jours de bureau à Ottawa et les postes intermédiaires.

On pourra obtenir des billets pour aller, retour et excursion au Bureau, à la bâtisse de la Librairie Mercantile, à la rue St Bonaventure (presqu'en face de la salle Bonaventures) ou à bord des steamers.

On pourra aussi obtenir des billets, pour aller et retour, à la station Bonaventure.

Le vapeur des marchés, *DAGMAR*, Capitaine McGOWAN,

EN MONTANT—laisse le Bassin du Canal les MARDIS et VENDREDIS à MIDI.

EN DESCENDANT—laisse Carillon les LUNDIS et JEUDIS à SIX heures A. M.

Mai—202—r k R. W. SHEPHERD

Compagnie de Fret de Montréal et Ottawa.

1867. 1867.

Le nouveau vapeur de première classe *ALICE* Capt. JOHN BURROWS, laissera le BASSIN DU CANAL pour SMITHS' FALLS et les PLACES INTERMEDIAIRES tous les MARDIS SOIR, durant la saison, à SIX heures.

—ET—

Le nouveau propulseur de première classe *ARCTIC*, Capt. WILLIAM PERRY, laissera le BASSIN DU CANAL pour OTTAWA et les PLACES INTERMEDIAIRES tous les VENDREDIS SOIR, durant la saison, à SIX heures.

Pour le Fret, s'adresser à
ISAAC BONNER,
Agent,
78—zk 85, Rue Commune, Bassin du Canal.

1867. 1867.

Compagnie de Navigation Interieure du Canada.

LIGNE DE LA MALLE ROYALE

POUR

BEAUHARNOIS, CORNWALL, DICKINSON'S LANDING, MORRISBURG, PRESCOTT, BROCKVILLE, GANANOQUE, KINGSTON, COBOURG, PORT HOPE, DARLINGTON, TORONTO ET HAMILTON.

En droite ligne sans transbordement.

Cette magnifique ligne est composée des vapeurs de PREMIÈRE CLASSE ci-dessous, savoir :

SPARTAN (en fer) neuf	Capt. HOWARD
GRECIAN "	" HAMILTON
PAS-PORT "	" KELLY
MAGNET "	" FAIRGRIEVE
KINGSTON "	" DUNLOP
CHAMPION "	" SINCLAIR
BANSHEE (rebâti)	"

Le nouveau vapeur CAAMPION, Capt. Sinclair laissera le BASSIN DU CANAL, Montréal, à NEUF heures a. m. et Lachine à l'arrivée du train laissant la Station Bonaventure à MIDI, VENRDEDI, le 23 Août prochain, pour HAMILTON, arrêtant aux PORTS INTERMÉDIAIRES, en connexion avec Prescott et Brockville, pour Ottawa, Kemptville, Perth, Arnprior, etc. et à HAMILTON avec les différents chemins de fer et lignes de bateaux pour Niagara, Buffalo, Detroit, Chicago, Milwaukee, Toledo, St. Paul, Galena, etc., etc.

Les arrangements de cette ligne sont très-complets et les avantages qu'elle offre aux voyageurs sont immenses.

☞ Fret pris aux plus bas prix et envoyés sur le chemin de fer "Great Western."

On peut obtenir des billets pour toutes les places et toute information de D. McLEAN, aux Hôtels ; PETER FARRELL, au Bureau du Fret, Bassin du Canal, et au bureau, 73 Grande Rue St. Jacques.

ALEX. MILLOY
Agent.

Montréal, 1er mai 1867—195 x

Dissolution de Société.

La société qui a ci-devant existé sous les nom et raison sociale de NELSON, LAVIOLETTE et GIRALDI, Pharmaciens de la cité de Montréal, a été, ce jour, dissoute de consentement mutuel.

WODFRED NELSON,
J. GUSTAVE LAVIOLETTE,
SERAFINO GIRALDI.

Montréal, 26 avril 1867.

Formation de Société.

Les soussignés donnent avis qu'ils ont, ce jour, contracté une société sous les nom et raison sociale de LAVIOLETTE et GIRALDI, comme Pharmaciens de la cité de Montréal.

J. GUSTAVE LAVIOLETTE,
SERAFINO GIRALDI.

Montréal, 23 mai 1867

MM. LAVIOLETTE et GIRALDI remercient le public de l'encouragement libéral qu'il leur a donné, et ils espèrent par leur application au travail et leur empressement à satisfaire les pratiques, mériter une large part de son patronage.

MM Laviolette et Giraldi continueront à exercer leur commerce au No. 252 Rue Notre-Dame.

Les Médecins trouveront dans cette Pharmacie tous les remèdes dont ils ont besoin et ils pourront se les procurer à des prix très-modérés. Le monde élégant pourra aussi y acheter les parfums les plus en vogue et les articles de toilette les plus recherchés. En un mot, c'est un établissement de première classe et rien n'a été épargné pour le placer sur un pied qui lui permette de rivaliser avantageusement avec les établissements de ce genre en la cité de Montréal.

6 juin. 225

Appareil Medical Electrique Vacuo-Vacaa.

Le DR. M. H. UTTLEY ayant perfectionné son invention pour le traitement et la guérison des maladies qui ont jusqu'ici déjoué l'habileté des plus célèbres médecins, et l'ayant fait breveter, désire la soumettre à l'examen des hommes de l'art et autres. L'invention est basée sur le principe des effets de l'électricité dans le vide, pour égaliser la circulation du sang et conduire l'électricité et autres fluides nervo-vitaux dans les parties affectées du corps en éloignant toute congestion interne. Ce mode de traitement est spécialement adapté à la guérison de la paralysie, de la debilité nerveuse, du tremblement senile, de la Danse de St. Vite, de la névralgie, du rhumatisme, de l'asthme, de la faiblesse des poumons, de la dyspepsie, de la chûte de la matrice, de l'hydropésie, de la surdité (si elle est causée par le défaut de l'approvisionnement de sang), de la faiblesse des organes généraux, de l'impuissance, des maladies du rein, du dérangement de la tête et du cerveau (s'il n'existe aucune lésion organique), de toute espèce de fièvre chronique, de l'affaiblissement de la vue et généralement de toutes maladies provenant de dérangements nerveux.

Le Dr. Utley invite très-respectueusement *tous* les médecins d'aller examiner son invention sans *aucune* distinction, vu qu'il n'appartient à aucune école particulière, mais à toutes.—C'est un arrangement mécanique pour l'application des principes naturels pour la guérison des malades.

No. 6, Carré du Beaver Hall.

Heures de Bureau :—De 8 à 10 A. M., midi à 2 P. M., et de 5 à 9 le soir.

14juin. tmk—232

Belle résidence de campagne à vendre.

CETTE BELLE PROPRIETE située à l'embouchure de la Rivière St. Louis, dans la ville de Beauharnois, étant le site de l'ancien Manoir, et maintenant connue comme le Cottage de la Pointe.

Conditions faciles.

S'adresser à J. M. BROWNING, écr., à Beauharnois, ou au propriétaire, J. S. C. WURTELE, écr., No 47, rue St. Jean, à Montréal

Montreal 6 avril.

Renseignements Demandés.

On demande des renseignements sur la famille d'un jeune BLANCHET ou BLANCHARD, qui, étant dans l'armée américaine, disait venir d'Yamaska où résidait sa famille Ce jeune homme étant mort dans le service américain, il lui est dû une certaine somme d'argent que sa famille pourrait avoir en prouvant son identité. On pourra avoir de plus amples renseignements en s'adressant au bureau de *La Minerve*, où l'un des compagnons du défunt a envoyé quelques détails.

15 août. 283

A VENDRE,

EX *COURRIER DU CANADA*, DE MARSEILLES :

Raisins (Sultana)
Raisins (Valence
Currants
Amandes
Grosses Noix
Crème de Tartre
Maccaroni
Vermicelle
Huile pour Salade
MARINADES ASSORTIES ANGLAISES ET FRANÇAISES
Fromage de Hollande
Souffre
Bouchons
Vinaigre
VINS DE BOURGOGNE ET DE TARRAGONE de première qualité.
SHERRY, &c.

Jules Fournier,

14 mai—206 34, RUE ST. SULPICE

A VENDRE A BELŒIL.

LA MAGNIFIQUE PROPRIÉTÉ

Située au Village de Belœil

A proximité des chars et vapeurs

OCCUPÉE CI-DEVANT

COMME RÉSIDENCE ET PLACE D'AFFAIRES

DE

FEU P. MALOT, ECUIER,

partie d'une grande maison de briques munie de tuyaux pour l'eau et entourée de belles plantations, deux vastes hangars pour le grain (dont l'un en pierre), un autre hangar pour le bois et les voitures, un autre bâtiment très-vaste contenant écuries et étables, deux cours, un jardin spacieux planté d'arbres fruitiers et un bon quai sur la rivière ; en un mot, l'une des places de commerce des plus avantageuses et des plus agréablement situées de toute la rivière Chambly.

Cette propriété, avec toutes les bâtisses et améliorations, a coûté au-delà de $8,500 à celui qui l'occupait aujourd'hui le soussigné l'offre en vente pour moins que la moitié du prix qu'elle a coûtée, et avec des termes extrêmement faciles.

☞ AUSSI A VENDRE ☜

TRES-BONNE COMPOSITION

PLUSIEURS

BONNES TERRES

DANS

Belœil et St. Jean-Baptiste.

S'adresser à
J. B. BROUSSEAU,
Avocat,
No. 53, Petite Rue St. Jacques
ou
Dr. J. B. BROUSSEAU,
Station de Belœil.

351 octobre—4

Dr. C. F. F. TRESTLER

DENTISTE CANADIEN-FRANÇAIS,

No. 122,—*RUE CRAIG*—No. 12

(Vis-à-vis la Rue Côté.)

1 août.

LISTE DES LETTRES

NON RECLAMEES au Bureau de Poste de Montréal, reçues entre

LE 1er ET LE 15 AOUT 1867.

Les chiffres indiquent le nombre de lettres à la même adresse.

En demandant une de ces lettres on devra spécifier si elle a été annoncée.

Outre cette liste, une autre des lettres de VILLE est affichée à l'entrée du Bureau, correspondant aux mêmes dates.

Liste des Dames.

A	
Archambault Adeline	
B	
Bosquet Delima Rose	Bernier Georgina
Beaudin Henriette	Berthiaud Olivas
Brunette Pierre Dame	Bergeron Philomène
C	
Comane Vitaline	Coffin Delle
Casavon Félix Mad	Chartrand Julie
Chainnier Léocadie	Chartrand Melvine
Charbonnault Toussaint Veuve	
D	
Dorion Edouard Veuve	Dalpé M
Dion Clémentine	Doucet Delphine
Dequert Flavie	Dejardin Marguerite
Dufréné Sophie	Dionne Anastasie Delle
F	
Fournier Agnès	
G	
Gourd Adélaïde	Gautier Philomène
H	
Hamelle Delima	Hiron Luce
J	
Jermain Emélie	Jacques Marie
L	
Lévêque Julie	Lamothe Mathilde
Latour Marceline	Lavallé Philomène
Lebert Adélaïde—2	Lehoutier E Veuve
Lachapelle Emma	
M	
Morin Cyprien	Martel Charles Dme
Métivier Délima	Marois Dorothée
Morin Edouard	Mondel Louise
Mathieu Olympe	
P	
Plante Alphonsine	Piquette Louise
Pattenaude Marie	
R	
Roy Delle	Rivet Joséphine
Rateille Herminie	
S	
Sébastien Claire	Saugrain Rose
Simard Sophie	
T	
Tessier Alzire	
V	
Vaillancourt Delle	Valin Dme
Vincelette Esther	Vallée Joseph Dme
Viau Octavie	

E. S. FRERER,
Maître de poste.

Bureau de Poste, }
Montréal, Août, 1867. } 283

Collége de St. Laurent.

La rentrée des élèves aura lieu le MERCREDI, 4 Septembre

21 août. 288—t

EN MAGASIN

600 demi-caisses Thés Young Hyson, Hyson, Imperial, Gunpowder, colorié et non colorié du Japon
400 caisses et demi-caisses Thé Anglais supérieur Souchon pour le Déjeûner
50 caisses do do do Congou
200 quarts Raisin de Corinthe, nouvelle récolte
25 caisses Indigo de Madras
50 tonnes }
25 qrt-caques } Eau-de-Vie "Hennessy"
125 caisses }
50 tonnes }
100 caisses rouges } Genièvre "DeKuypers"
75 do vertes }
25 tonnes Genièvre "Boll & Dunlop" ensablé "London proof"
20 tonnes } Vin Pâle de Xérès
30 qrt-caques }
25 qrt caques Madère L P "Woodhouse & Co"
35 tonnes Vieux Rum supérieur de la Jamaïque

A VENDRE PAR
HUGH FRASER & Cie,
EN LIQUIDATION.
45 et 47, Rue St. Sacrement
Juillet 1867 Et 4 et 6, Rue St. Alexis

RUM BLANC DE LA HAVANE—Importation directe.

25 cruchons de 5 gallons chaque, mis à notre ordre, de qualité supérieure.

—AUSSI—

5 caisses de CIGARES DE LA HAVANE de premières marques et assorties.

DUFRESNE & McGARITY,
279—r 228, Rue Notre-Dame

On a Besoin

D'UN TENEUR DE LIVRES.

PERRAULT & MERRILL.

21 août—288 dx k

LISTE DES LETTRES

NON RECLAMEES au Bureau de Poste de Montréal, reçues entre

LE 1er ET LE 15 AOUT 1867.

Les chiffres indiquent le nombre de lettres à la même adresse.

En demandant une de ces lettres on devra spécifier si elle a été annoncée.

Outre cette liste, une autre des lettres de VILLE est affichée à l'entrée du Bureau, correspondant aux mêmes dates.

Liste des Messieurs.

A	
Archambault L	
B	
Bastien L E	Brisebois Léon
Boire Henri	Blais Isaïe
Baret Olivier	Breton Pierre
Beaupré Victor	Beaudoin Urbain
Benoit Benjamin	Belmare Joseph
Bélanger Joseph	Bernard Joseph
Boulette François	Bigras David
Boulon Ambroise	Brière François
C	
Castonguay Wm	Cinq-Mars A
Civalier Charles	Courteau François
Chassé Joseph	Contant Ludger
Cloutier Louis	Cheval Michel
Cormier Napoléon	Charest Philéas
Chastonée Théophile	Chaillier Maurice
D	
Désormier Fanfan	Deschamp François
Délorier J Bte	Dauphin Joseph
Daudlin Louis	Duplessis L M
Dupuy Louis	De la Rachette M C
David M O	Dubois W L
Desmarteau Pierre	Déparois Régiste
Décoteau Alfred	Décoteau Victor
F	
Fournier Ambroise	Fortier D
Fournier Jean	Favre F
G	
Guérin Antoine	Garand Joseph
Gagnon Ovide	Gagnon Charles E
Guerin F X	Gratton Célestin
Girard Emilien	Gauthier Elzéar
Groulx Joseph	Godin Jean
Gain Joseph	Gauthier Joseph
Godin Joseph	Gladu Joseph
Giroux Louis	Gauthier Arsène
Giroux Onésime	Gauthier Sévère
H	
Harman Justin	Hurtubise L
J	
Joubert D	Joanette Léandre
Jobin Philéas	Juberto J Mico
Jolie Louis	
L	
Lavallée Augustin	Langevin M
Lisotte Bruno	Laviolette C
Larans Charles	Larmandeau E
Laliberté E	Lefrançois Charles
Leclerc Joseph	Lauzon Joseph
Langevin J Bte	Larose Léon
Larose Louis	Lareau Elzéar
Lord H	Latour L A
Lajoie Misaël 2	Lajoie Narcisse
Laflamme Olivier	Lemieux Raphaël
Leblanc Théodore	Labrèche Thomas
M	
Mousseau Urgel	Malette Antoine
Mongeau Charles	Marchildon Cyrille
Mathieu Eusèbe	Martineau H
Myette Joseph	Moreau Joseph
Migneron Joseph	Miron Loriche
Macéra Louis	Moisan Pierre
Marin Félix	Miljour Frédéric
O	
Ouimet Louis	
P	
Picau Antoine	Picard Alexis
Picard C Treflé	Paquet Charles
Pinette Henri	Pariso Joseph
Piché L	Pigeon Louis
Pellerin Isaïe	Paradis Octave
Paquin Théodore	Philippe Zacharie
R	
Robin Charles	Robin Israel
Rinquette Edouard	Robert Firmin
Rivard George	Roby Joseph
Robert Léon	Renaud Michel
Rogers R	Robillard André
S	
Soullière Alfred	Ste Marie P C
Soriol L	St Jean Thomas
T	
Turgeon Mr	Talbot Antoine
Toupin Alphonse	Trudel Charles
Trépanier Joseph	Trudel Joseph
Tremblay L H	Talbot Michel
V	
Vigneau B capt 2	Vasseur Jean
Vaillancourt Joseph	Valiquet Napoléon
W	
Wilscam Jean	

E. S. FRERER,
Maître de Poste.

Bureau de Poste, }
Montréal, Août, 1867. } 283

Académie Commerciale Catholique

DE MONTREAL.

RUE COTTÉ, Nos. 31 ET 33.

La réouverture des classes aura lieu LUNDI, le 2 Septembre prochain.

NOUVELLES CONDITIONS.

Par résolution en date du 20 juillet 1866, MM. les Commissaires ont bien voulu réduire les prix de l'enseignement de cinquante centins par mois, excepté pour la première année du cours, et établir les conditions nouvelles qui suivent :

Le prix de l'enseignement dans chaque année du cours est payable par mois, du 1er au 15, et d'avance.

Première année du cours	$1.00 par mois
Deuxième " "	1.50 "
Troisième " "	2.00 "
Quatrième " "	2.50 "
Cinquième " "	3.00 "

Une réduction de 25 centins par mois sera faite aux parents qui paieront par trimestre ou qui auront deux ou plusieurs enfants à l'Ecole, ainsi qu'à ceux qui appartiennent à quelques-unes des sociétés de bienveillance de Montréal.

Une addition de 25 centins par mois sera faite, au contraire, à ceux qui ne paieront pas leur compte dans les premiers quinze jours de chaque mois.

L'Académie Commerciale a pour but spécial de préparer les élèves qui suivent ses cours à toutes les branches du commerce et de l'industrie.

Le grand nombre des Canadiens et des Anglais qui la fréquentent constamment, en fait une des écoles la plus favorables à l'étude pratique de la langue française et de la langue anglaise qui sont enseignées par des nationaux de chaque langue.

Pour toutes les particularités, s'adresser au Principal, à l'Académie, rue Cotté, No 31, de 8 à 10 heures a m., et de 1 à 2 heures p m.

U. E. ARCHAMBAULT,
Principal.

19 août 1867. m—286

Pensionnat de Villa-Anna, LACHINE.

RENTRÉE DES ÉLÈVES FIXÉE AU QUATRE SEPTEMBRE.

17 août. 285—D k

AVIS.

COLLEGE St. LAURENT

Madame A. LECOURS annonce aux parents des élèves du Collége St. Laurent qu'elle tient maintenant une maison près de cette institution pour l'accomodation des demi-pensionnaires seulement, et sollicite respectueusement leur encouragement.

Pour information, on devra s'adresser à la Procure du Collége.

17 août. 285—ds A C

Collège Commercial.

Un PROFESSEUR DE COMMERCE de premier ordre, laïque, *homme d'affaires*, sachant bien le français, *mais dont l'anglais serait la langue maternelle*, déjà formé à l'enseignement de la Tenue de Livres et initié à la pratique du rouage des Banques, de la Télégraphie, etc., etc., trouverait une position avantageuse au COLLEGE MASSON, Terrebonne, Bas-Canada.

Faire connaître les conditions en s'adressant, par lettre (franco), ou mieux de vive voix au Supérieur du Collége.

12 juillet. 254—j

Couvent de Longueuil.

La rentrée des élèves de ce Pensionnat aura lieu le DEUX SEPTEMBRE prochain.

20 août. 287

Collége Masson.

HAUTE EDUCATION COMMERCIALE.

Le nouveau grand cours commercial du Collége Masson s'ouvrira le QUATRE SEPTEMBRE prochain.

Les personnes qui n'en connaissent pas encore le programme ou qui aimeraient à l'examiner en détail peuvent relire les Nos. du 21 Juin de la *Minerve* et de l'*Ordre*. On peut aussi, s'adressant (franco) aux Directeurs, se procurer la brochure française ou anglaise qui contient l'exposé raisonné du nouveau cours ; les conditions d'entrée et le prix de chaque chose y sont détaillés.

Pension et enseignement	$100
Demi-pension	20
Classe d'Affaires, si on la suit sans les autres	20

N. B.—Les parents des anciens élèves, si besoin en est, obtiendront une petite réduction.

Costume pour les SEULS jours de fête et de salon : Capot noir, à taille et à collet de velours ; casquette militaire (drap noir.)

12 août. 280—m k E

Académie Ste. Marie,

COIN DES

RUES CRAIG ET VISITATION.

La rentrée des élèves de l'Académie Ste. Marie aura lieu LUNDI, le 2 SEPTEMBRE prochain, à 8½ heures A. M.

Le prix d'enseignement dans chaque année du cours est payable par mois et d'avance

Première année du cours	$0.50
Seconde " "	0.75
Troisième " "	1.00
Quatrième " "	1.50

Une réduction de 25 centins par mois sera faite aux parents qui auront deux ou plusieurs enfants à l'Académie.

Cette Institution a pour but spécial de préparer les élèves qui suivent ses cours à toutes les branches du commerce et de l'industrie. Les langues française et anglaise y sont enseignées par des nationaux de chaque langue.

Pour toutes les particularités, s'adresser au Principal, rue Craig, 184,

De 8 heures à 9½ heures A. M.
" 12½ " 1½ " P. M.

S. A. LONGTIN,
Principal.

Montréal, 12 août 1867—281 m

Succession Joseph Montferrand.

Toutes personnes qui auraient des comptes contre la succession de feu JOSEPH MONTFERRAND sont priées de les filer entre les mains du soussigné, exécuteur testamentaire, et cela le plutôt possible.

J. B. LAMONTAGNE,
Rue Sanguinet, No. 200.

Montréal, 21 août 1867—289 qn

VINS—CLARET, SAUTERNES et CHABLIS.

1000 caisses assorties, depuis $2.50 à $10 la caisse.

—AUSSI—

Au GALLON, à $1 par gallon.

DUFRESNE & McGARITY,
10 août—279 r 228, Rue Notre-Dame.

Candidatures de l'Union!

MONTREAL-EST:

POUR LES COMMUNES — L'HONORABLE G. E. CARTIER.

POUR LA CHAMBRE LOCALE — L'HON. G. E. CARTIER.

MONTREAL-CENTRE:

POUR LA CHAMBRE LOCALE — EDWARD CARTER, Ecr, C. R.

MONTREAL-OUEST:

POUR LES COMMUNES—L'HON. THOMAS D'ARCY McGEE.

POUR LA CHAMBRE LOCALE — ALEX. W OGILVIE.

16 août. 284

LA MINERVE.

VENDREDI MATIN, 23 AOUT, 1867.

Elections générales.

Province de Québec.

COMTÉS.	NOM.	VOT.
Sherbroke	23 aout	30 et 31 aout
Soulanges	23 août	30 et 31 août
Trois-Rivières	23 aout	30 et 31 aout
Jacques-Cartier	23 août	30 et 31 août
Dorchester	23 août	30 et 31 août
Montmorency	23 août	30 et 31 août
Laval	24 août	2 et 3 sept.
Québec (comté)	24 août	2 et 3 sept.
Québec (ville)	24 août	2 et 3 sept.
L'Assomption	24 aout	2 et 3 sept.
Broome	26 aout	2 et 3 sept.
Iberville	26 aout	2 et 3 sept.
Missisquoi	26 août	2 et 3 sept.
Chambly	26 août	2 et 3 sept.
Richelieu	26 août	2 et 3 sept.
Verchères	26 août	2 et 3 sept.
Laprairie	26 août	2 et 3 sept.
Bellechasse	26 aout	2 et 3 sept
Beauharnois	26 aout	2 et 3 sept
Châteauguay	26 aout	2 et 3 sept
Champlain	26 aout	2 et 3 sept.
Joliette	26 aout	2 et 3 sept.
Shefford	26 aout	2 et 3 sept.
Compton	26 aout	2 et 3 sept
St. Maurice	27 aout	3 et 4 sept.
Maskinongé	27 aout	3 et 4 sept.
Vaudreuil	27 aout	3 et 4 sept.
Ottawa (comté)	27 aout	3 et 4 sept.
Kamouraska	29 aout	5 et 6 sept
Montréal-Est	29 aout	5 et 6 sept.
" Centre	29 aout	5 et 6 sept.
" Ouest	29 aout	5 et 6 sept.
St. Hyacinthe	29 aout	5 et 6 sept.
Bagot	29 aout	5 et 6 sept.
Lotbinière	2 sept	9 et 10 sept.
Hochelaga	2 sept	9 et 10 sept.
Yamaska	2 sept	9 et 10 sept.
Arthabaska	2 sept	9 et 10 sept.
Berthier	2 sept	9 et 10 sept,
Champlain	2 sept	9 et 10 sept.
Terrebonne	3 sept	10 et 11 sept.

Province d'Ontario.

COMTÉS.	NOM.	VOT.
Kingston (ville)	19 août	26 et 27 août
Carleton	19 août	26 et 27 août
Ottawa (ville)	19 août	26 et 27 août
South Ontario	19 août	26 et 27 août
Lennox	20 aout	27 et 28 aout
Northumberland (ouest)	21 aout	28 et 29 aout
Lincoln	21 aout	28 et 29 aout
London (ville)	21 août	28 et 29 août
Cornwall	21 aout	28 et 29 aout
East-Durham	22 aout	29 et 30 aout
Glengary	22 aout	29 et 30 aout
Niagara	22 aout	29 et 30 aout
East-Durham	22 aout	29 et 30 aout
Welland	23 aout	30 et 31 aout
York (ouest)	23 aout	30 et 31 aout
Frontenac	23 aout	30 et 32 aout
Leeds (sud)	23 aout	30 et 31 aout
Prescott	23 août	30 et 31 aout
Northumberland (est)	28 aout	30 et 31 aout
Toronto (est)	23 aout	30 et 31 août
Toronto (ouest)	23 aout	30 et 31 août
Wentworth Sud	23 août	30 et 31 août
Norfolk Nord	24 aout	2 et 3 sept.
Dundas	24 aout	2 et 3 sept
Hastings Ouest	24 août	2 et 3 sept.
Wentworth nord	24 aout	1 et 3 sept.
Brockville	26 aout	2 et 3 sept
Hastings Est	26 août	3 et 4 sept.
Lanark Nord	26 août	4 et 5 sept.
Lanark (sud)	26 aout	2 et 3 sept.
Oxford Nord	26 aout	2 et 3 sept.
Monck	26 aout	2 et 3 sept
Oxford Sud	27 aout	3 et 4 sept.
Grenville	27 aout	4 et 5 sept.
Brant Sud	27 aout	2 et 3 sept
Renfrew (nord)	27 aout	3 et 4 sept.
Hamilton (ville)	26 août	3 et 4 sept.
Comté de Russell	29 août	5 et 6 sept.
Leeds et Greenville	28 août	4 et 5 sept
Perth Nord	28 aout	5 et 6 sept.

Pourquoi l'*Ordre*, journal soi-disant dévoué à l'autorité religieuse, essaie-t-il d'étouffer la voix des évêques?

Pourquoi l'*Ordre* journal soi-disant catholique, veut-il confier la défense de nos droits religieux à des excommuniés et des hommes sans religion?

Pourquoi l'*Ordre*, journal soi-disant soumis aux évêques, persiste-t-il à faire partie du comité qui fait appel à tous les gens opposés à la confédération?

Pourquoi le *Pays* qui a déclaré le 17 octobre 1866, que la démocratie n'avait pas de religion, combat-il la confédération au nom de nos intérêts religieux menacés, quand nos évêques se sont déclarés satisfaits?

Pourquoi le *Pays*, qui est favorable à l'annexion, combat-il la confédération, parceque les Canadiens-Français seront en minorité aux communes?

Pourquoi le journal de M. Dorion combat-il la confédération, qui nous donne le contrôle de notre éducation d'une partie des travaux publics et des terres publiques, quand M. Dorion a déclaré appeler de tous ses vœux une confédération de toutes les Provinces britanniques de l'Amérique du Nord, pourvu qu'elle nous donnât le contrôle de l'éducation?

Pourquoi le parti rouge soutient-il sur le husting que la confédération doit augmenter les dépenses, quand le parti rouge a déclaré dans son rapport de 1859, que la confédération n'était pas de nature à augmenter les dépenses?

Pourquoi le parti rouge menace-t-il la population de la taxe directe, quand M Holton a déclaré, le 16 septembre 1863, que s'il restait au pouvoir, il établirait la taxe directe?

Pourquoi le parti rouge parle-t-il contre la milice et les fortifications, quand le seul bill de milice que nous ayions nous a été donné par un ministère rouge et quand M. Holton a déclaré, le 16 septembre 1863, qu'il fallait voter des sommes d'argent pour la défense du pays?

Les variations du Rougisme.

Depuis le commencement de la campagne électorale, nous avons mis à nu bien des misères du rougisme, nous allons amuser aujourd'hui nos lecteurs avec un tableau de contradictions compilé des Journaux de l'Assemblée Législative.

GRAND TRONC.

C'est en 1851, par les chapitres 73 et 75, que le Grand Tronc a été investi de certains avantages garantis par la Province.

En 1852, par le chap. 37, M. Holton a fait mettre son nom comme l'un des intéressés dans l'Acte d'Incorporation, quoiqu'il connût alors tous les engagements de la Province envers cette compagnie.—(Voir Statut de 1852, p. 104.)

En 1856, le gouvernement permit au Grand Tronc de faire passer des hypothèques ou bons préférentiels avant les réclamations de la Province. Les rouges crient aujourd'hui contre cette mesure; mais ils oublient que leur chef, l'Hon. M. A. A Dorion a refusé de voter pour l'amendement qui voulait rejeter cette mesure.

On lit dans les Journaux de l'Assemblée Législative, Vol. XIV, page 620:

L'Honorable M. Cayley propose, secondé par le Procureur-Général McDonald, que cette chambre se forme en comité pour considérer l'opportunité d'accorder de nouveaux avantages au Grand Tronc.

L'Hon. J. S McDonald propose en amendement, secondé par M. Papin, qu'il "est inexpédient de procéder à la considération d'aucune résolution à ce sujet avant que le peuple ne se soit prononcé aux prochaines élections sur un projet qui affecte très sérieusement les intérêts de la province.

Contre l'amendement:

MM. Cartier, Cauchon, A. A. Dorion, Laberge, Thibodeau, etc.

M. Hartman propose que l'examen des résolutions soit envoyé à six mois.

Contre:

MM. Cartier, Cauchon, A. A. Dorion, Evanturel, etc.

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL.

Pourquoi les rouges tempêtent-ils contre le chemin de fer intercolonial?

On lit dans les journaux de l'Assemblée Législative, 13 février 1863, dans le discours du Trône, redigé par un gouvernement rouge:

Les membres de mon Conseil Exécutif ont visité Londres, pendant les vacances, pour conférer avec les autorités impériales, conjointement avec les délégués de la Nouvelle Ecosse et du Nouveau-Brunswick, DANS LE BUT DE CONSTRUIRE LE CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL. (Jour. Ass. Lég. Vol. XXI, p. 8.)

L'adresse de la chambre, en réponse, redigée par le ministère rouge, dit:

Nous remercions Son Excellence de nous avoir fait savoir la rencontre de deux membres du Conseil Exécutif, à Londres, etc. (Page 27.)

On lit dans le Discours du Trône du 19 février 1864, sous le ministère rouge:

Des empêchements imprévus ont retardé l'étude de la route du chemin de fer proposé entre cette province et les sœurs colonies de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick. Des mesures ont été cependant prises qui, je l'espère, conduiront à l'accomplissement de cette opération préliminaire, dont le résultat mettra toutes les parties intéressées en état de se former une idée plus satisfaisante qu'on ne le peut faire à présent, du coût et de la praticabilité de l'entreprise proposée.

Et l'adresse, en reponse, redigée par le ministère rouge, dont M. Dorion faisait partie, disait:

Que tout en REGRETTANT d'apprendre que des empêchements imprévus ont retardé l'étude de la route du chemin de fer proposé entre cette Province et les sœurs colonies de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, nous VOYONS AVEC PLAISIR que DES MESURES SONT PRISES pour etc. (Journ. Ass. Lég. Vol. XXIII. p. 13.)

On lit dans les journaux de l'Assemblée Législature, du 23 septembre 1863, dans les Estimés du gouvernement rouge:

173 —*Résolu*: Qu'une somme n'excédant pas $10,000 soit accordée à Sa Majesté pour défrayer les dépenses de l'Arpentage et Exploration de la Route pour le chemin de fer intercolonial, pour l'année 1863.

Et le 2 octobre, page 224:

Et cette question ayant été de nouveau proposée: Que cette chambre concourt avec le dit comité dans la dite résolution (résolution 173).

M. Archambault a proposé pour amendement qu'il soit résolu que, dans l'état actuel des finances du pays, il n'est pas à propos de faire une dépense aussi considérable pour un projet dont la *nécessité immédiate* n'est pas démontrée à cette chambre ou au pays.

Et dans la division des voix, les rouges ont déclaré qu'il était à propos de faire cette dépense pour un projet dont la necessité était immédiate. Car ont voté contre l'amendement:

MM. Caron, J. B E. Dorion, Dufresne (Iberville), Geoffrion, Holton, Joly, Laframboise, Perrault —(Journ. As. Lég. Vol. XXII, p. 224.)

Nos amis, comme il a été expliqué, voulant par ce vote, les forcer à se prononcer, plutôt qu'à se montrer hostiles eux-mêmes au chemin.

MILICE.

Pourquoi les rouges crient-ils aujourd'hui contre la milice?

N'est-ce pas M Holton qui disait le 16 septembre 1863, en plein Parlement:

Je me bornerai à dire que les circonstances ont forcé le gouvernement à convoquer de nouveau le Parlement le plus tôt possible après les élections, afin d'obtenir les subsides pour la dépense nécessaire de l'année *et afin de faire adopter ces mesures de défense nationale que l'opinion publique de notre pays* paraît réclamer avec non moins d'ardeur qu'en Angleterre.

On lit dans le Discours du Trone du 13 février 1863, rédigé par un ministère rouge, p. 7 vol. XXI.

Je vous félicite de l'esprit de loyauté et de patriotisme qui s'est manifesté, par tout le pays, dans l'enrôlement de Compagnies Volontaires, et du zèle et de l'activité qu'ont déployés les Volontaires et les Associations d'exercice Militaire pour remplir *avec efficacité le service actif, dans le cas où malheureusement l'on aurait besoin de leurs bras pour la défense de la Province.* Il vous sera soumis un Bill contenant des amendements à la Loi de Milice actuelle, ayant pour objet principal d'améliorer le système maintenant en force pour l'organisation défensive du pays.

Dans la réponse rédigée par un ministère rouge, p. 27.

Que nous recevons avec plaisir les félicitations de Son Excellence sur l'esprit de loyauté et de patriotisme qui s'est manifesté par tout le pays dans l'enrôlement de compagnies volontaires, et sur le zèle et l'activité qu'ont déployés les volontaires et les associations d'exercice militaire pour remplir AVEC EFFICACITÉ *le service actif, dans le cas où malheureusement l'on aurait besoin de leurs bras pour la défense de la Province*; et nous apprenons AVEC PLAISIR qu'il *nous sera soumis un bill* contenant des amendements à la loi de milice actuelle, ayant pour objet principal d'améliorer le système maintenant en force pour l'organisation défensive du pays.

On lit également dans le discours du Trône, du 14 août 1863, rédigé par un ministère rouge (p. 22, vol. XXII).

J'appellerai spécialement votre attention à la loi de milice actuelle, qui demande des amendements considérables pour placer cette branche IMPORTANTE DE LA DÉFENSE PUBLIQUE *sur un pied d'efficacité.*

L'augmentation considérable qui a eu lieu dans le nombre des volontaires et les offres de service que je continue de recevoir de la part de nouvelles compagnies, *sont la preuve la plus satisfaisante du zèle patriotique qui anime la société entière à l'égard de la* DÉFENSE PUBLIQUE.

L'intérêt qui s'est manifesté dans la formation d'associations pour l'exercice militaire, et le désir évident de la jeunesse du pays de se perfectionner dans le maniement des armes, prouvent que le peuple du Canada est PRÉPARÉ À FAIRE TOUS LES SACRIFICES PERSONNELS que l'on peut raisonnablement lui demander, pour déployer de la manière la plus efficace, TOUTE SA FORCE POUR LA DÉFENSE DE SES INSTITUTIONS ET DE SES FOYERS, SI LES CIRCONSTANCES EXIGEAIENT JAMAIS DE LUI UNE PAREILLE MANIFESTATION DE PATRIOTISME.

Je me repose sur votre sagesse pour donner une direction convenable à l'EXCELLENT ESPRIT dont le peuple est animé, et sur VOTRE LIBÉRALITÉ POUR FOURNIR LES MOYENS D'EN TIRER des avantages pratiques.

Et la réponse du ministère rouge, p. 27:

4. Que nous ne manquerons pas de donner spécialement notre attention à la loi de milice actuelle, qui demande des amendements considérables pour placer cette branche importante de la défense publique sur un pied d'efficacité.

5. Que *nous sommes d'avis* avec Son Excellence que l'augmentation considérable qui a eu lieu dans le nombre de volontaires, et les offres de service que Son Excellence continue de recevoir de la part de nouvelles compagnies, *sont la preuve la plus satisfaisante* du zèle patriotique qui anime la société entière à l'égard de la *défense publique.*

6. Que nous partageons avec Son Excellence la conviction que l'intérêt qui s'est manifesté dans la formation d'associations pour l'exercice militaire, et le désir évident de la jeunesse du pays de se perfectionner dans le maniement des armes, prouvent que le peuple du Canada est préparé à faire tous les sacrifices personnels que l'on peut raisonnablement lui demander, pour déployer de la manière la plus efficace, toute sa force à la défense de ses institutions et de ses foyers, si les circonstances exigeaient jamais de lui une pareille manifestation de patriotisme.

7. Que Son Excellence peut être persuadée que NOUS NOUS EFFORCERONS *de donner une direction convenable à l'excellent esprit* dont le peuple est animé, et qu'Elle peut se REPOSER SUR NOTRE LIBÉRALITÉ pour *fournir les moyens d'en tirer des avantages pratiques.*

On lit dans l'adresse du trône, 19 février 1864, sous le ministère rouge, p. 2, vol XXIII:

J'ai pris des mesures pour mettre à effet les actes passés pendant la dernière session pour l'organisation de la milice provinciale ET JE CONTINUERAI MES EFFORTS POUR ATTEINDRE UN BUT AUSSI IMPORTANT.

Et l'adresse rouge dit, p. 12:

Que nous REMERCIONS Son Excellence d'avoir bien voulu nous informer qu'elle a pris des mesures pour mettre à effet les actes passés pendant la dernière session pour l'organisation de la milice provinciale et qu'elle continuera ses efforts pour atteindre un but aussi important.

On lit dans les Journaux de l'Assemblée Législative, vol. XXI, p. 238:

Ordonné,—Que l'Honorable Procureur-Général J. S McDonald ait la permission d'introduire un bill relatif à la milice.

Et dans le vol. XXII, p. 95:

Que l'Hon. M. le Procureur-Général J. S. McDonald ait la permission d'introduire un bill relatif aux forces volontaires.

Ont voté pour MM. Bourassa, A. A Dorion, Dufresne (Iberville), Laframboise, Fortier, Coupal, Geoffrion, Holton, Joly, Paquet, Perrault. (P. 112.)

C'est le bill qui nous régit encore aujourd'hui.

On lit encore dans le vol. XXII, p. 170:

Résolu: Qu'une somme n'excédant pas $15,000 soit accordée pour défrayer les dépenses du chemin St. Laurent et du Nouveau-Brunswick *via* Matepedia, pour la *défense militaire*, pour l'année 1863.

A la clôture de la seconde session 1863, le ministère rouge a fait adopter l'adresse suivante aux chambres, p. 294, vol. XXII:

Qu'il plaise à Votre Excellence,

Nous, les dévoués et loyaux sujets de Sa Majesté, les communes du Canada, approchons respectueusement de Votre Excellence, pour lui présenter notre bill des subsides pour le service de l'année courante.

Conformément à la recommandation de Votre Excellence, nous avons considéré avec la plus scrupuleuse attention l'état actuel de la loi concernant l'organisation de la milice, et la nécessité d'adopter des mesures convenables pour l'enrôlement et la discipline des volontaires. Nos délibérations sur ces importantes questions ont été marquées d'un esprit d'unanimité et de dévouement à la personne et au gouvernement de Sa Majesté, qui, nous en sommes certains, n'est que le reflet du zèle et du patriotisme qui animent toutes les classes de la population du Canada. Si, malheureusement, la nécessité se faisait sentir de déployer leurs forces, les habitants de cette province, de toutes croyances et de toutes origines, se trouveraient unis pour la défense commune de nos institutions et du lien qui nous rattache à la mère-patrie,

Et pour ant un mois après leur chûte, ces rouges loyaux ont perdu toutes leurs bonnes resolutions et s'efforcent à d'entraver le mouvement militaire de toutes manières.

On lit dans le vol. XXIII, p. 417:

Et la quatre vingt-quatrième résolution ayant été lue une seconde fois, comme suit:

84. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-huit mille cinq cent quatre-vingt-douze piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer l'allocation pour l'habillement à raison de six piastres par homme aux corps de la clause A, pour l'année 1862, en vertu des dispositions de la section 3 de l'acte de milice amendé, 1862, viz:—Sept batteries de campagne, la somme de deux mille sept cent quarante-deux piastres; quatorze troupes de cavalerie, la somme de trois mille soixante piastres, trois compagnies d'artillerie à pied, la somme de sept cent cinquante-six piastres, et quarante compagnies de carabiniers, la somme de douze mille trente quatre piastres, pour le semestre finissant le 30 juin 1864.

Et la question ayant été proposée, que cette Chambre concourt avec le comité dans la dite résolution,

M. Dorion [Drummond et Arthabaska] a proposé pour amendement, secondé par M. Pouliot, que tous les mots après "chambre" jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants:—ne concourt point dans la dite résolution, accordant la somme de $18 592.00 pour payer certaines réclamations des volontaires, pour 1862.

Et l'amendement ayant été mis aux voix, la Chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:

POUR:—MM. Caron, Coupal, Dorion [Hochelaga), Dorion [Drummond et Arthabaska]. Dufresne [Iberville], Fortier, Gaudet, Holton, Houde, Howland, Huntingdon, Huot, Laframboise, Lajoie, Mackenzie [Lambton], McDougall, Mowat, Pâquet, Parker, Pinsonneault, Pouliot, et Thibaudeau.

Et vol. XXIV, p. 126:

M. Street, du comité des subsides, a fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles ont été lues comme suit:

1 *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trois cent trente mille dollars soit accordée à Sa Majesté, pour payer les dépenses pour la force sur les Frontières. (Memorandum; paie et allocation des officiers et miliciens de trois bataillons en service permanent jusqu'au 1er mai, à raison de $70,000, disons $300,000; équipement, transport, casernes et hôpitaux, $30,000)

L'Honorable M. Dorion (Hochelaga) a proposé pour amendement à la question, secondé par l'Honorable M. Laframboise, Que les mots "mais la Chambre désire exprimer son opinion que l'emploi des Volontaires appelés pour faire le service sur la Frontière devrait cesser le plus tôt possible, conformément aux conditions de leur engagement," soient ajoutés à la fin de la résolution.

Et la question ayant été mise aux voix, savoir: Que ces mots soient ajoutés; la Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:

POUR:—Messieurs Bourassa, Caron, Coupal, Dorion (Dr'm et Arth.), Dorion (Hochelaga), Dufresne (Iberville,) Fortier, Geoffrion, Holton, Labrèche-Viger, Laframboise, Lajoie, Paquet, Perreault, et Scatcherd.—15.

EXCÉDANTS DE DÉPENSES ET DÉFICITS.

Pourquoi les rouges crient-ils contre les déficits qui se sont rencontrés sous les administrations des conservateurs?

On lit dans le vol. XXII, p 250:

L'Ordre du Jour étant lu pour reprendre les Débats ajournés sur l'amendement à la question qui a été proposée, Mardi dernier, Que M. l'Orateur laisse maintenant le Fauteuil (pour que la Chambre se forme en Comité des Voies et Moyens,) et lequel amendement était: que tous les mots après "Que" jusqu'à la fin de la question soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants: "il soit *Résolu*: Que, bien que "cette Chambre ait accordé avec plaisir les Subsides requis pour le Service Public, cependant "elle regrette que l'Administration ait l'intention de laisser le Parlement se séparer sans "avoir eu l'occasion de prendre en considération les mesures propres à donner effet *à l'assurance donnée par cette Chambre à Son Excellence le Gouverneur-Général* en réponse au "Discours du Trône à l'ouverture du Parlement: 'Que nous concourons avec Votre Excellence dans le regret qu'elle exprime que 'depuis quelques années les dépenses publiques aient excédé le Revenu Annuel, et que "'le temps est arrivé de faire un vigoureux effort pour mettre fin à ce découvert.'"

La Chambre a repris les Débats ajournés.

Et l'amendement ayant été mis aux voix, la Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit—

Contre.—MM. Bourassa, Caron, Coupal, Dorion, Proc-Gén., Dorion (Drum et Arth.) Dufresne (Iberville,) Fortier, Joly, Laframboise, Lajoie, Paquette, Perrault.

Les rouges ont donc déclaré qu'il n'est pas *regrettable* qu'il y ait des déficits.

Le 3 mai 1861, M. Dorion proposait l'amendement suivant:

L'Hon. M. Dorion a proposé pour amendement, secondé par l'Hon. M. J. S. McDonald, que tous les mots après "Que" jusqu'à la fin de la question soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants:

"La plus importante garantie des droits et des libertés du sujet consiste dans le privilège incontestable que cette chambre a d'empêcher toute appropriation par l'Exécutif des deniers publics SANS LA SANCTION EXPRESSE DU PARLEMENT. Que cette chambre voit avec ALARME qu'au mépris de cette *salutaire sauvegarde constitutionnelle*, l'exécutif a, depuis le 1er de janvier 1860, fait des avances, etc. Que cette appropriation des deniers publics sans autorisation, est inconstitutionnelle, et *est une violation flagrante des droits du peuple.*"

Et l'amendement ayant été mise aux voix, la chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ont été pris comme suit:

Pour: MM. Bourassa, Bureau, Dorion, Drummond, Gaudet, Hebert, Huot, Laberge, Laframboise, Lemieux, Papineau, Rymal, Thibaudeau (Voir Jour. Ass Lég Vol XIX, p. 226)

Et néanmoins le ministère rouge disait dans le discours du trône:

La dernière session du parlement s'étant abruptement terminée sans l'octroi des subsides ordinaires pour faire marcher le gouvernement, j'ai été obligé d'assumer la responsabilité d'autoriser des avances à même la caisse publique pour couvrir certaines dépenses indispensables. Il vous sera soumis des états qui vous montreront que ces avances ont été strictement limités aux besoins indispensables du service public.

Dans ces circonstances, je compte avec confiance sur votre disposition à sanctionner les déboursés qui ont été ainsi faits, ainsi qu'à pourvoir aux dépenses nécessaires du gouvernement pour l'année courante.

Et ce ministère rouge répondit:

11. Que nous savons que la dernière session du parlement s'étant brusquement terminée sans l'octroi des subsides ordinaires pour faire marcher le gouvernement, Son Excellence a été obligée d'assumer la responsabilité d'autoriser des avances à même la caisse publique pour couvrir certaines dépenses indispensables Et que *nous sommes heureux d'apprendre* qu'il nous sera soumis des états qui nous montreront que ces avances ont été strictement limitées aux besoins indispensables du service public.

12. Que dans ces circonstances Son Excellence peut compter avec confiance sur notre DISPOSITION *à sanctionner les déboursés qui ont été ainsi faits*, ainsi qu'à pourvoir aux dépenses nécessaires du gouvernement pour l'anné courante.

(Voir Journ. As. Lég. vol. XXII, p 22.)

TAXES.

Pourquoi les rouges crient-ils contre les taxes et les impôts du timbre?

N'est-ce pas eux qui ont imposé les taxes suivantes, vol. XXI p. 276:

M *Welsh* du Comité de toute la Chambre pour prendre en considération certaines résolutions proposées relatives à une taxe annuelle à imposer aux Compagnies de Gaz, qui fabriquent et vendent du Gaz d'Eclairage dans cette Province, a fait rapport de plusieurs Résolutions, lesquelles ont été lues comme suit:—

1. *Résolu*, Qu'il soit imposé une taxe annuelle aux Compagnies qui fabriquent et vendent du Gaz d'Eclairage en cette Province, de pas plus de cinq piastres par chaque million de pieds cubes de Gaz manufacturé par les dites Compagnies respectivement durant chaque année, en vertu de quelque Acte de la présente Session relatif aux Compagnies de Gaz.

2 *Résolu*, Que pour les fins susdites, les Honoraires pour examiner, éprouver et estamper les Gazomètres seront comme suit:— cts.

Gazomètres donnant un pied cube de Gaz ou quatre revolutions ou plus, ou assez de Gaz pour une à cinq lumières inclusivement 12

Gazomètres donnant un pied cube de Gaz en moins de quatre révolutions ou une seule révolution, ou assez de Gaz pour 6 à 20 lumieres inclusivement...... 25

Gazomètres donnant un pied cube de Gaz en une seule révolution, une autre somme de 25 cents pour chaque pied cube de Gaz fourni en une révolution, ou assez de Gaz pour 21 à 45 lumières exclusivement................................ 50

Et pour 46 à 60 lumières inclusivement 75

Et pour 61 à 80 lumières inclusivement 80

Et pour 81 à 100 lumières inclusivement $1.00

Et pour examiner, éprouver et estamper les gazomètres en premier lieu.........10.00

Les dites Résolutions ayant été lues une seconde fois, ont été adoptées.

M. Galt ayant fait disparaître les droits imposés sur les canaux, par les rouges, ceux-ci se sont fâchés de cette abolition de charges. On lit vol. XXII, p. 216:

L'ordre du jour étant lu pour reprendre les débats ajournés sur l'amendement qui a été proposé vendredi dernier, que M. l'orateur laisse maintenant le fauteuil (pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides); et lequel amendement était: que tous les mots après "que" jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants, "il soit résolu, que cette chambre regrette que dans un temps où l'on considère nécessaire, pour maintenir le crédit public et pourvoir aux exigences du service public, non-seulement d'augmenter considérablement les taxes existantes, mais encore de recourir à des modes nouveaux et inusités de taxation, Son Excellence le gouverneur-général ait été conseillé de sanctionner un ordre en conseil dont l'effet sera de DIMINUER considérablement le revenu des canaux de la province, sans compensation quelconque."

Et l'amendement ayant été de nouveau proposé, la Chambre a repris les dits débats ajournés.

Et l'amendement ayant été mis aux voix, la Chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, il ont été pris comme suit:

POUR:—MM. Bourassa, Caron, Coupal, Dorion [Hochelaga], Dorion [Drummond et Arthabaska], Dufresne [Iberville], Fortier, Gagnon, Geoffrion, Holton, Houde, Joly, Labrèche-Viger, Laframboise, Lajoie, Pâquet, Perreault, Pouliot, et Thibaudeau.

Les rouges crient contre les impôts du timbre, Mais cette idée vient des rouges. On lit dans les Journaux de l'As. Lég. vol. XXI, p. 86:

Ordonné, Que l'Honorable M. le Solliciteur-Général *Wilson* ait la permission d'introduire un Bill relatif *au droit de timbre sur les procédures légales* en cette Province, et relatif aussi *au droit de timbre au lieu d'honoraires d'enrégistrement* dans le *Bas-Canada.*

Il a en conséquence présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Vendredi prochain.

Et page 286:

L'Honorable M. le Solliciteur-Général *Wilson*, du Comité Spécial sur le Bill relatif au droit de Timbre sur les Procédures Légales en cette Province, et relatif aussi au droit de Timbre au lieu d'honoraires d'enrégistrement dans le *Bas-Canada*, a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et y avait fait des amendements.

Et dans le vol. XXIII, 1864, p 51, on lit:

Ordonné, Que l'honorable M. le procureur-général J. S. Macdonald ait la permission de présenter un *bill pour la perception, au moyen de timbres, des honoraires d'office et droits payables à la couronne sur les procédures légales et les enrégistrements.*

C'est donc au rouges que nous devons ces impôts qui n'ont été ensuite que modifiés.

M Holton ne s'est pas gêné de dire, le 16 septembre 1863:

Il est, sans doute, *profondément regrettable* que l'on ait si longtemps retardé à pourvoir aux *moyens d'augmenter la taxation* du pays pour combler le déficit.. .....mais je pense que l'on admettra que la responsabilité de CE DÉLAI ne *doit aucunement retomber* SUR MOI.

....

Nous serons forcés d'emprunter pour combler le déficit, et nous ne pouvons emprunter sans annoncer positivement l'intention *d'établir un système de taxes*........Le seul moyen de sauver notre crédit est un nouveau système de taxes.

....

Si mes collègues et moi, nous continuons à posséder la confiance de la chambre, ce sera certainement mon devoir, à l'époque la plus prochaine possible, de *soumettre un mesure de taxation.*

J'incline à croire que nous pourrions, avec beaucoup d'avantage, alléger le fonds général du pays d'un nombre considérable d'items importants, laissant aux municipalités à les fournir au moyen d'une *taxe locale. Nous devons aborder la question des taxes directes courageusement en face, et le moyen d'y arriver c'est de familiariser le peuple avec la taxe dite dont je viens de parler.* Si plusieurs de ces items, qui sont d'un caractère strictement local, étaient payés à l'aide d'une taxe locale imposée par les municipalités, nous aurions fait par là un grand pas vers un système rationel de taxes.

Et ce n'est pas tout. A la dernière session, M. Dorion demanda à grands cris le libre échange. Voici ses propres termes: C'était à la séance du 11 juillet 1866, sur un vote de non confiance contre le tarif. Nous trouvons ce discours dans la *Gazette* de Montréal, le *Herald* le *Leader* et le *Globe* du 12. M. Dorion disait donc:

Quoique je connaisse peu de chose en fait d'affaires commerciales j'ai, du moins, l'avantage de me régler sur les idées d'un homme d'une grande habileté, l'Hon. M. John Young, et d'après ce qu'il m'a dit et ce que j'entends dire tous les jours par l'Hon. M Holton, j'en suis venu à cette conclusion que la meilleure politique pour le pays est celle du libre échange.

Toujours la Queue.

La démocrasserie se bat les flancs; c'est naturellement la queue qui en fait les frais. Pauvre M. Lanctôt! L'on a accusé M Lanctôt d'être allé aux Etats Unis vendre son pays pour valeur reçue; c'est bien à tort que l'on a fait courir ces bruits. M. Lanctôt a bien ramené avec lui quelques américains; mais il n'a pas apporté le sou. M. Lanctôt a trop de délicatesse.

La bonne foi des ouvriers lasse des saignées monétaires qu'on leur a faites depuis l'existence de la Grande Association, regimbe contre de nouvelles impositions. Le petit négoce des magasins au prix coûtant ne paie plus. Il y a crise et M. Lanctôt en désespoir de cause, fait un nouvel appel à la charité des ouvriers. Pourquoi ne s'adresserait-il pas à la St. Vincent de Paul? Voici la lettre qu'un ouvrier nous fait parvenir:

MÉDÉRIC À LA QUÊTE—LE PRÉSIDENT-SECRÉTAIRE-TRÉSORIER DES OUVRIERS.

Monsieur le Rédacteur,

Je regrette que vous ne lisez pas l'*Oignon National*, car vous auriez vu dans son dernier numero que M Lanctôt, le Trésorier de notre association, fait un nouvel appel de fonds. Comme l'un des membres, je fais les questions suivantes à notre trésorier:

Veuillez nous donner sur votre journal un état des recettes et dépenses de l'Association?

A quelle fin ont été employés les fonds?

Pourquoi cette nouvelle demande de fonds?

Si vous ne prenez pas sur vous de faire usage des fonds de l'Association pour des fins politiques tout en *voulant bien défendre nos intérêts.*

Veuillez, M. le Rédacteur, laisser ces quelques lignes dans votre journal jusqu'à ce que le PRÉSIDENT-SECRÉTAIRE-TRÉSORIER LANCTÔT de notre association ait répondu aux différentes questions ci-dessus. Comme il verra de son intérêt il ne se fera sans doute pas tiré l'oreille.

UN MEMBRE.

M. Lanctôt a encore d'autres ressources. Il veut se faire passer pour une institution et se faire organiser des voyages de plaisir à son intention. Voir dans certains journaux de cette ville l'annonce d'un "voyage de plaisir dans un *but patriotique.*" La charité est ingénieuse et les pauvres honteux lui seront toujours obligés.

Mais ce n'est pas tout encore. M. Lanctôt veut absolument de l'argent. Il veut que nos amis lui fassent son élection. Depuis deux ou trois jours, il perd son temps à écrire des lettres de menace aux citoyens du faubourg Québec. En voici un échantillon:

Montréal, 19 août 1867.

Monsieur,—Je suis informé que vous avez tenu des propos injurieux sur mon compte, et comme j'ai l'intention d'invoquer la loi contre ceux qui la transgressent, je vous informe que je vais vous poursuivre pour recouvrer de vous la somme de CINQ MILLE DOLLARS et demander VOTRE EMPRISONNEMENT jusqu'à parfait paiement, excepté que vous veniez PRENDRE ARRANGEMENT avec moi, sous le plus court délai possible.

Votre *serviteur*,

MÉDÉRIC LANCTÔT.

Ce sont de ces *serviteurs* que l'on n'aime pas à garder dans sa maison et qui ne devraient jamais connaitre autre chose dans le service que le manche à balai.

M. Lanctôt ne précise pas la nature des accusations que l'on aurait pu porter contre lui. Nous avons beau examiner, nous ne voyons réellement aucun sujet de dénigrement contre ce Monsieur.

Est-ce qu'on l'aurait traité de fénien?

L'aurait-on représenté comme vendu aux Américains et étant allé chercher de l'argent pour faire son élection?

L'aurait-on traité de polisson? L'aurait-on traité de vaurien?

L'aurait-on traité de parjure?

L'aurait-on traité d'escroc?

L'aurait-on accusé de s'engraisser de la sueur des ouvriers?

Aurait-on dit qu'il a mérité:

La maison de correction comme repris de justice;

Les travaux forcés,

Le pénitentiaire,

Ou la corde comme conspirateur;

L'aurait-on accusé d'avoir mis le feu au collége St. Hyacinthe, quand il était élève?

Pas possible, M. Lanctôt est la crème des honnêtes gens.

Passe pour *débauché.*

Et pour délinquant condamné à la *maison de correction* et aux *travaux forcés.* Mais ça peut se dire. Il ne faut pas que le mérite se cache éternellement.

Venez, M. Lanctôt, recueillir le prix de sagesse et de bonne conduite. Nous vous le décernons avec une attestation tirée d'un dossier de cour, déposé au greffe de la Cour de Police. C'est un certificat officiel, dont tout le monde peut voir l'original à la Cour de Police. Nous en extrayons ce qui suit:

Lundi, 26 avril 1858.

Présent:

CHS. J. COURSOL, ECR, J. P.

La Reine sur la poursuite de Ls. Latour, vs Médéric Lanctôt, Pierre Doutre et Guillaume Ernest Roy. } Pour Infr 2 Vict. capt. 200.

M. Pominville, avocat, comparait pour la poursuite.

M. Papin, avocat, pour les défendeurs.

LOUIS LATOUR, dit:—Je demeure à l'Œuvre des Bons Livres, sur la petite rue St. Joseph, de la cité de Montréal. Dans la nuit du 8, en venant au neuf du courant, à trois heures a.m. j'étais chez nous, quand des briques ont été jetées dans les fenêtres. Je me levai précipitamment avec ma femme. J'allumai une chandelle, j'allai voir et j'y trouvai des briques dans la bâtisse.

Je suis allé voir immédiatement après avoir entendu le bruit. *Il y a trois fenêtres à l'intérieur et trois à l'extérieur (doubles fenêtres) qui ont été brisées par des briques jetées.*

Il y a eu DIX-HUIT VITRES dans les six fenêtres et SIX BARREAUX CASSÉS.

J'ai trouvé dans la maison TROIS BRIQUES et un MORCEAU de MORTIER qui ont été lancés à travers les fenêtres par des personnes qui sont passées dans la rue

JEAN LAUZON, connétable de Police:—Dans la nuit du 8 au 9 avril courant, j'étais en devoir sur la rue Notre Dame, du Carré Jacques Cartier à la Place d'Armes. Je suis sorti à trois heures de la Station et me suis rendu à la Place d'Armes et je n'ai rien vu. J'ai retourné et après avoir fait un bout, j'entendis marcher, je me tournai et je vis *trois hommes qui traversèrent* la rue Notre Dame et descendirent la rue St. Joseph. J'ai continué et quand je fus arrivé près de la rue St. Laurent, j'entendis du train. Je retournai et après avoir fait quelques pas et avoir marché jusqu'à l'endroit ou était l'église Anglaise, je vis trois hommes qui traversaient la rue St Joseph et couraient vers la rue Craig. Je courus alors jusqu'à la Place d'Armes et je ne vis personne.

DAVID MARCIL, étudiant en médecine, étant assermenté, dit: Je connais les défendeurs Je pensionne No. 3 rue Sanguinet, chez Delle. Beaudoin. Dans la nuit du 8 au 9, j'étais couché dans une chambre avec Edouard Chevrefils, quand je fus éveillé par les trois défendeurs. Mon impression est que c'était entre deux ou trois heures Ils ont frappé à une fenêtre et en m'éveillant, j'entendis crier: POLICE, ou LA POLICE. Les défendeurs sont restés à peu pres un quart d'heure chez moi, quand l'un d'eux me demanda *à sortir avec eux.* Nous sommes allé directement chez M. Pierre Doutre, rue Ste. Marie.

Entrés tous *quatre*, chez M. Doutre, nous parlâmes du CABINET DE LECTURE. Quand je fus dans une chambre, on me dit: *On va te conter une affaire* et immédiatement après on me dit: ON VIENT DE BRISER OU D'ENFONCER AU CABINET DE LECTURE. Là-dessus, je fis cette observation: *Est ce qu'il n'y avait personne?* Et l'on me répondit: TOUTES PRÉCAUTIONS ÉTAIENT PRISES.

C'est le défendeur G. E. Roy qui m'a dit: *On va te conter une affaire*, etc, et c'est le DÉFENDEUR LANCTOT QUI M'A DIT: *Toutes précautions étaient prises.* LES DÉFENDEURS SONT MES AMIS.

La Cour tient en délibéré jusqu'au 28 avril courant.

PROVINCE DU CANADA, District de Montréal. }

Mercredi, 28 avril 1867.

Présent: —

CHS. J. COURSOL, ECR., J. S. P.

Le jugement suivant est prononcé:

La Reine sur plainte de Louis Latour, *Poursuivant,*

vs.

MÉDÉRIC LANCTOT, Guillaume Ernest Roy et Pierre Doutre, *Défendeurs.*

Sachez que le vingt-huitième jour d'avril, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent cinquante-huit, en la cité de Montréal, dans le dit district, MÉDÉRIC LANCTOT, étudiant en droit et Guillaume Ernest Roy, étudiant en médecine, tous deux de la cité de Montréal, *sont convaincus*, devant le soussigné, Charles Joseph Coursol, Ecuier, inspecteur et surintendant de police, de la cité de Montréal, de s'être, les dits MÉDÉRIC LANCTOT et Guillaume Ernest Roy, pendant la nuit du huit au neuf avril courant, conduit comme des PERSONNES DÉBAUCHÉES, DÉSŒUVRÉES ET DÉRÉGLÉES, en s'amusant sur la rue St. Joseph, de la dite cité de Montréal, et brisant six fenêtres d'une bâtisse, la propriété de la Fabrique ou Œuvre de la paroisse de Montréal, située sur la dite rue St. Joseph et occupée comme bibliothèque, par l'Œuvre des Bons Livres, en contravention à l'ordonnance et aux statuts en tel cas faits et pourvus, et je condamne les dits MÉDÉRIC LANCTOT et Guillaume Ernest Roy, *à raison du dit délit*, à payer la somme de *cinq livres courant* ($20) chacun, qui sera payée et employée conformément à la loi, y compris les frais en cette cause; et si les dites diverses sommes ne sont payées immédiatement, je condamne les dits Medéric Lanctôt et Guillaume Ernest Roy A ÊTRE EMPRISONNÉS DANS LA MAISON DE CORRECTION, à Montréal susdit, dans le dit district, AUX TRAVAUX FORCÉS, pour l'espace de deux mois chaque, à moins que les dites diverses sommes et les frais et dépens ne soient auparavant payés. J'ordonne, de plus, que Pierre Doutre, étudiant en droit, en la dite cité de Montréal, à cause de l'offense susdite, soit déchargé de la dite accusation, sans frais.

Donné sous mon seing et sceau, les jour et an ci-dessus en premier lieu mentionnés, à Montréal susdit, dans le dit district.

CHS. J. COURSOL, J. P.

Le document est assez énergique par lui même. Que M. Lanctôt s'y tienne.

Quant à nos amis menacés de poursuite, ils feraient peut-être bien de fermer les jalousies tous les soirs, mais qu'ils ne craignent pas le procès.

Les actions ne se manient pas comme les briques.

M. Lanctôt n'osera actionner personne, soyons-en sûrs Il ne l'osera pas, car il n'ignore pas que tout défendeur a droit de FAIRE UNE PREUVE.

Or, qu'est-ce qu'une preuve contre M. Lanctôt, l'un des fondateurs du Club St. Jean Baptiste;

Ex-Conseiller de Ville, dont on n'a pas aimé le serment;

Le possesseur de grandes *carrières*;

Repris de justice et *débauché.*

BULLETIN ELECTORAL.

COMTÉ DE BERTHIER.—Parceque nous avons annoncé que MM Dostaler et Tranchemontagne étaient remplacés, l'un par son fils et l'autre par M. Octave Cuthbert, l'*Ordre* profite de cette circonstance pour publier à son de trompe, que tout va bien dans ce comté en faveur du rougisme, et que MM Paquet et Moll sont certains de la victoire. Qu'on se détrompe; oui, tout va bien dans ce comté, car les candidats conservateurs sont plus que jamais assurés de la victoire.

L'*Ordre*, en outre, annonce que le *notoire M. Piché* a été battu à plate couture à Lanoraie dimanche dernier. C'est sans doute parceque les trois quarts des électeurs étaient en sa faveur et qu'il a aplati on ne peut plus ce pauvre M le candidat Paquet, en lui faisant rentrer dans la gorge toutes ses calomnies et diffamations.

COMTÉ DE BEAUHARNOIS.—On nous écrit de Beauharnois que M. P. Denis sera élu sans difficulté pour les communes pour la division électorale de Beauharnois, malgré les menées du parti rouge.

M. Bergevin de St. Thimothé se présente contre M. Brossoit, On a aucun doute sur la réussite de l'élection, à la chambre Locale, de M. Bergevin.

LA CONFEDERATION.

LETTRE DE L'ALCHEVEQUE D'HALIFAX.

Sa Grâce Mgr. l'Archevêque d'Halifax a adressé la remarquable lettre suivante au *Morning Chronicle* d'Halifax.

"MONSIEUR,

"Je suis peiné de trouver, dans votre article de mercredi matin, une assertion qui est de nature à produire une impression mauvaise sur l'esprit public et qu'il est de mon devoir de rectifier le mieux qu'il me sera possible. Vous dites que "chaque malle vous apporte des nouvelles concernant l'organisation et l'armement des "féniens" et des orangistes dans toutes les principales villes du Haut-Canada. Le peuple s'exerce dans les églises, des armes sont apportées "des déguisés, etc." Si, par ce moyen vous avez l'intention de faire croire à vos lecteurs, que ceux qu'on appelle "féniens," comme société secrète, s'exercent dans les églises catholiques, comme le fait comprendre votre texte, je prends la liberté de dire que cette assertion est, non-seulement incorrecte par le fait même, mais qu'une pareille chose est impossible, d'après les principes bien connus de la religion catholique. En temps de guerre et dans des cas de grande crise publique, les églises catholiques ont été spontanément converties, peut-être, en salles d'exercise, mais c'était au grand jour, pour la cause du patriotisme et de l'humanité et pour le bien public. On ne saurait signaler aucun exemple dans les temps anciens ou modernes pour prouver que des "féniens" ou tout autre société secrète aient trouvé un asile ou un encouragement sous l'égide de l'église catholique. Au contraire, quelque soit la loyauté d'intentions de leurs membres, l'église catholique les condamne invariablement, parcequ'elle a pour principe le secret qui doit faire condamner toute association.

"Si le but est bon, il est mauvais de le cacher; et on ne doit pas invoquer le nom de celui qui est la vraie lumière, pour le soustraire à la connaissance du genre humain. S'il est mauvais, il est doublement insensé, parce que c'est un sacrilège d'essayer de le consacrer par les obligations religieuses d'un serment. Conséquemment, il n'est pas vrai que des "feniens" ou toute autre société secrète, se soient jamais exercé, ou, s'exercent en ce moment dans aucune église catholique avec la connaissance et le consentement des autorités ecclésiastiques; et en ce pays, qui est encore libre, grâce à Dieu, aucun exercice ou profanation ne peut avoir lieu sans la sanction et la complicité de ceux qui en sont responsables.

"Si la moitié de ce que vous dites à propos des "féniens" et d'organisation armées et hostiles dans le pays avoisinant est vrai, ce que je ne contredis pas, quelques-unes ou plusieurs de nos églises catholiques, avec ou sans notre consentement, pourraient être changées en salles de drill, mais je connais assez le corps catholique de ce pays, pour pouvoir affirmer qu'il ne servira jamais à favoriser les fins de prétendus loyaux sujets et sympathiseurs, ou l'ennemi étranger, et, encore moins, favoriser l'association des "féniens," dans ses extravagances, à moins, toutefois, que ce ne soit pour les aider à trouver et à remplir ces cercueils mystérieux, dont a tant parlé, au moyen desquels selon vous, M. l'éditeur, ils reçoivent leur approvisionnement de mousquets.

"Si la moitié de ce que vous dites est vrai, en me basant sur la force de votre propre argumentation, bien que je ne sois pas un homme politique, je dis que le plus tôt nous serons confédérés, mieux ce sera pour nous. Si l'on doit admettre universellement que cette union fera notre force, on ne doit pas perdre de temps, car, dans votre hypothèse, nous aurons immédiatement besoin de tous les éléments de notre puissance, (qu'une bienveillante providence nous en protège) et peut-être plus encore.

"Abandonner le Haut et le Bas-Canada et le Nouveau-Brunswick à leur propre force, comme vous le proposez, et se rejeter sur les remparts imprenables de la Nouvelle avec une milice de 50,000 hommes, et un noyau d'une armée anglaise de 30 ou 40,000 hommes, c'est précisément ce qu'un Américain, ou plus mortel ennemi nous suggèrerait si la guerre devait éclater demain. Attendez, jusqu'à ce que le Haut et le Bas-Canada soit absorbés l'un et l'autre; attendez, jusqu'à ce que nous voyions trois millions de sujets, hommes bons et loyaux, se détacher de la Grande-Bretagne, et se joindre aux hordes sans nombre de l'ennemi qui comprennent déjà la population de presque tout le continent; attendez, jusqu'à ce que nous voyions 2 ou 300.000 hommes, qui pourront être remplacés par un pareil nombre, envahir nos frontières à Amherst et au Tree Mile House, et alors ce que vous dites sur les avantages du gouvernement responsable, sur les douceurs de l'isolement, et sur la force d'une milice de 50,000 hommes, sera notre seule ressource contre toute calamité.

"Monsieur, le danger existe ou il n'existe pas; où, en d'autres termes, la nation qui nous avoisine a ou n'a pas le pouvoir de renverser notre drapeau et de nous détruire comme peuple. Si elle a le pouvoir de le faire, les bonnes intentions et les inclinations ne sont alors d'aucune importance pour nous. Alors on nous souffre, on nous tolère. Nos vies et nos libertés, les moyens de payer quatre piastres et dix cents de taxes par individu et enfin tout ce que nous avons de plus cher, reposent sur un hasard, sur lequel personne ne doit compter pour rien, et sur lequel aucune nation ne peut ou ne doit faire dépendre son existence pendant une seule semaine.

"S'il y a 50,000 hommes déjà prêts à envahir ce pays, comme vous l'admettez, au lieu de travailler à nous maintenir dans notre condition anormale et faible, vous devriez plutôt prêcher l'union de tous afin de pouvoir faire face à l'ennemi. Si le gouvernement responsable que les grands hommes de ce pays nous ont conquis est un héritage précieux dans notre présente position, tout limité qu'il actuellement, au lieu de le troquer pour rien, pour la confédération, comme vous dites, nous devrions plutôt, dans mon opinion, lui donner plus de lustre et de valeur, l'augmenter et l'enrichir, l'agrandir sans limite et le rendre plus sûr pour nous-mêmes et pour ceux qui viendront après nous. Nous avons obtenu le gouvernement responsable de la mère-patrie, dans la législature de laquelle nous n'avions pas un seul membre pour nous représenter. Aujourd'hui, nous demandons, au contraire, à transférer ce riche et précieux dépôt à un endroit qui ne sera qu'une portion de notre pays commun, où notre voix pourra se faire entendre, et où nous aurons une représentation plus complète et plus équitable que la ville de Londres, ou Liverpool, ou Bristol, peuvent se vanter d'avoir dans la chambre des communes en Angleterre. Il y a une grande différence entre obtenir de l'Angleterre ce que nous n'avions pas, et de transférer ce que nous possédons aujourd'hui, afin de le rendre plus important et plus propre à favoriser nos destinées futures.

"C'est pourquoi, la confédération, au lieu de nous priver des privilèges du *self-government*, est la seule garantie pratique et inébranlable pour le maintien de ces privilèges. Nous sommes trop petits pour pouvoir toujours compter sur nos propres ressources, et l'Angleterre, si elle n'est pas trop faible, est certainement trop prudente et trop circonspecte pour risquer son dernier schelling et son dernier homme dans un pays où, au lieu d'une population de quatre millions, elle trouvera à peine un dixième de ce nombre, pour l'aider contre la puissance unie de tout un continent. Pour nier, conséquemment, les avantages de la confédération, vous devez prouver que l'union n'est pas la force; que l'Angleterre, sous la heptarchie, et la France, sous la féodalité et les barons, étaient plus grandes plus fortes et plus heureuses qu'elles ne le sont aujourd'hui, comme les deux plus grandes nations du monde.

"Vous devez prouver que Lucerne, Genève et Berne, et les Grisons, seraient également forts et en sûreté en dehors de la confédération de leurs sœurs provinces dans la Suisse; et que la Floride, le Texas, le Delaware, et le Little Rhode Island, dans les Etats avoisinants, seraient plus forts s'ils étaient séparés l'un de l'autre. Vous devez prouver que la petite et misérable république de l'Amérique centrale, avec tous ses gouvernements responsables, et l'absence entière de tout contrôle étranger, trouve de l'avantage dans sa petitesse et son isolement, et dans sa répugnance à former un gouvernement fort comme la seule garantie possible pour la vie, les libertés et le bonheur de tous.

"D'après le principe que la partie est plus grande que le tout, vous devez prouver que plus l'Etat est actif, plus le peuple est grand, est fort et est heureux; et que, d'après votre propre principe, le rappel de l'Union, en ce moment, serait un bienfait signalé pour le Cap Breton, Yarmouth et Shelburne où l'on a de beaucoup plus fortes raisons locales d'être mécontent du gouvernement central d'Halifax, que la Nouvelle-Ecosse peut jamais en avoir d'être unie, avec Outaouais pour capitale, et le territoire britannique, qui s'étend sans limites au delà de nos frontières. Prouvez tout cela, si vous le pouvez, et sans référer du tout aux rapports financiers et commerciaux qui sont complètement en dehors de la question, vous me convertirez,—ainsi que des milliers dans la Nouvelle-Ecosse,—à la politique d'avoir une milice forte et effective, de payer de lourdes taxes pour la dette déjà contractée, et les deux chemins de fer en contemplation, et nous nous soumettrons sans murmure à votre plan, sans espoir d'avoir de nos jours, un chemin intercolonial, ni aucun autre rapport avec nos sœurs colonies et le vaste pays qui s'étend sur des milliers de milles le long de nos frontières.

"Je ne le cède à personne dans mon appréciation consciencieuse des bienfaits dont nous jouissons tous dans ce pays, et je ne demande rien autre chose que de pouvoir espérer que cet état de choses sera continué. *Sed hoc opus hic labor est.* C'est là la difficulté et je dirai avec toute candeur là où se trouve la difficulté pour moi et pour tous ceux qui ont quelque chose à perdre. Aucun pays, situé comme se trouve la Nouvelle-Ecosse maintenant, avec une vaste superficie et

une population éparse, ne peut raisonnablement espérer de maintenir son indépendance pendant un laps de temps considérable. A moins que nous ne fassions une exception unique, et une anomalie dans l'histoire des nations, quelque changement doit survenir et surviendra bientôt. En un mot, M. le rédacteur, comme vous le dites, " *Quelque chose doit être fait.*"

" Au lieu de faire comme des enfants qui, en murmurant, se laissent entraîner par le navire, jusque sur le bord de la cataracte, nous devons sans délai prier et nous élancer vers la rive avant que nous ne nous soyons trop avancés dans le courant. Nous devons, dans le moment le plus critique, invoquer l'arbitre des nations pour en obtenir la sagesse, et abandonner à temps notre périlleuse position; nous élancer hardiment, et, même malgré les dangers des écueils, nous diriger vers la rive la plus rapprochée pour y trouver un lieu de plus grande sûreté. Une expédition de cavalerie de la part de nos amis "féniens," à travers les plaines du Canada et les fertiles vallées du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse, pourrait, dans une seule semaine, nous coûter plus que nous coûtera la confédération pendant 50 ans à venir. Et, si nous devons vous en croire, quelle sécurité avons-nous, même dans le moment actuel, contre un tel désastre? Sans tout le pouvoir de la mère-patrie, par terre et par mer, et la concentration, dans une seule main, de toute la force de l'Amérique anglaise, les dangers de notre position ne sont que trop visibles. Quand les présentes difficultés se termineront-elles? Qui peut en dire le moment? Nous serons à la merci de nos voisins; et, victorieux ou non, ils sont un peuple éminemment militaire. Malgré leur indifférence apparente au sujet de l'annexion de ce pays, et leurs sentiments amicaux, ils auront le pouvoir de frapper quand il leur plaira, et c'est là le point culminant de toute la question. A-t-on jamais vu une nation, ayant le pouvoir de conquérir, ne pas l'exercer, ou même ne pas en abuser, à la première occasion favorable?

" Tout ce que l'on dit de la magnanimité et de la clémence des nations puissantes, se réduit au principe de pure convenance (expediency) que tout le monde connaît. La face entière de l'Europe a changé et les dynasties de plusieurs siècles se sont écroulées, de notre temps même, par la seule raison de la force, qui est le plus ancien, le plus puissant, et, comme plusieurs le prétendent, le plus sacré de tous les titres. Les treize états d'Amérique, avec toutes leurs protestations d'abnégation, ont, au moyen de l'argent, de la guerre et des négociations reculé leurs frontières jusqu'à ce qu'ils aient plus que quadruplé leurs territoires, et ce, dans une période de moins de soixante ans; et, le croira qui voudra, peut-on croire qu'ils sont disposés à s'en tenir là? Non; tant qu'ils en auront le pouvoir, ils avanceront, car c'est dans la nature même du pouvoir d'accaparer tout ce qui se trouve à sa portée. Ce ne sont donc pas leurs sentiments hostiles, mais c'est leur puissance et leur puissance seule que je crains, et je dis que c'est ma solennelle conviction qu'il est du devoir de tout sujet anglais, dans ces provinces, de contrôler cette puissance, non pas en adoptant la politique insensée de les attaquer ou de les affaiblir, mais en nous fortifiant, et en nous élevant à leur niveau, en ayant la Grande-Bretagne pour nous appuyer, c'est ainsi que nous serons prêts à toute éventualité. Il n'est pas un seul homme sensé et sans préjugé qui ne voie que le seul moyen possible de nous éviter les horreurs d'une guerre telle que le monde n'en a jamais vue c'est de s'y préparer vigoureusement et en temps propre. Etre suffisamment prêt, est le seul argument pratique qui peut avoir du poids auprès d'un ennemi puissant et qui peut lui faire faire réflexion avant de se lancer dans l'entreprise. Et comme je désire cette condition, et que nous sommes incapables de l'atteindre sans l'union des provinces, je sens qu'il est de mon devoir de me déclarer nettement en faveur d'une confédération au prix de tous les sacrifices raisonnables.

" Après la plus mûre considération du sujet et tous les arguments que j'ai entendus de tous côtés, dans le cours du dernier mois, c'est ma conviction la plus profonde que la confédération est nécessaire, qu'elle est la mesure seule qui, avec le secours de la Providence, peut nous assurer l'ordre social, la paix, la liberté rationnelle et tous les bienfaits dont nous jouissons maintenant, sous le gouvernement le plus doux et les institutions du pays le plus libre et le plus heureux du monde.

" J'ai l'honneur d'être,
" Monsieur,
" Votre très obéit serviteur,
" † THOMAS L. CONNOLLY,
" Archevêque d'Halifax.

" 13 janvier 1865."

NOUVELLES DU CANADA.

—M. le Greffier du Conseil Exécutif de la Province de Québec, G. M. Muir, écr, a eu l'heureuse pensée de conserver la plume, (consistant en un manche de bois portant à chaque bout une plume d'acier), avec laquelle Son Excellence l'Honorable Sir Narcisse Fortunat Belleau, Chevalier, Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec, a signé, à Hull, le 8 du courant, les brefs d'élection pour la Chambre locale, ainsi que d'autres documents.

On ne pouvait être mieux inspiré: car cet objet, de peu de valeur en lui-même, sera désormais considéré comme une relique historique, attendu qu'il a servi au deuxième gouverneur canadien-français qu'a eu le Canada depuis sa découverte par Jacques-Cartier, en 1534, et au premier, depuis la cession de ce pays à l'Angleterre, en 1763.

Nous croyons savoir que la plume en question a été généreusement donnée au *Musée* de l'Université-Laval. Elle est accompagnée d'un certificat, sur parchemin signé de M. le Greffier, et portant le cachet de famille des Muir, expliquant dans quelle circonstance elle a servi, et indiquant les noms des messieurs qui remplissaient les charges d'aide-de-camp et de Greffier de la Couronne en Chancellerie, c'est-à-dire MM. Arthur Taschereau et Louis Honoré Huot.

Nous n'hésitons pas à déclarer que M. Muir, déjà en si haute estime, s'est acquis par là un nouveau titre à la considération publique, et à la reconnaissance particulière des archéologues

—A la cour de de police du 22 courant, Wm. Enro, vente de boisson sans licence, $50 et les frais ou 3 mois de prison; John Dempsey, même offense, $50 et les frais ou 3 mois de prison; Angèle St-Jacques et N. Richer, assaut et Batterie, renvoyés.

—On attire l'attention des capitalistes sur la propriété que doit vendre M. Arnton, pour la succession de feu le Dr. Wolfred Nelson. Aujourd'hui, M. Arnton vendra dans ses salles des couvertures endommagées.

COMMERCE.

BUREAU DE *La Minerve*
Montréal. 22 août

Temps beau.

MARCHES MONETAIRES

Greenbacks achetés de 70¾ à 71 et vendus de 71¼ à 71½; achetés pour argent de 73¾ à 73½. Argent acheté de 3½ à 4 et vendu à 3½.

MARCHE EN GROS.—22 août

Il s'est fait plus d'affaires qu'hier avant-midi; mais les prix n'ont pas subi de changement.

Farine par quart de 196 lbs — Sup. extra $9.00 à $0.00; extra $8.00 à $8.30; de goût, $7.50 à $7.70; superfine blé du Canada, nominale, $7.25 à 7.25; forte do, $7 75 à $8.00; superfine blé de l'Ouest, nominal, $7.45 à $7.55; superfine marque de la cité, nominal, $7.45 à $7.55; superfine No 2, $6.80 à $7.00; fine $6.40 à $6.50; moyenne, $5.50 à $5 80; recoupes, $5.00 à $5.25; farine en sac, $3.70 à $3.80 par 100 lbs selon la qualité

Farine d'avoine, par qrt de 200 lbs—Se vend de 5.75 à 5.95, selon la qualité.

Blé, par 60 lbs—Blé du printemps du Haut-Canada, 1.50 à 1.55; blé du printemps No 2 de Chicago 1.50 à 1.55; rouge d'hiver de l'Ohio, 1 62½.

Avoine, par 32 lbs—De 43 à 45c.

Blé-d'Inde, par 56 lbs—de 80 à 81c en entrepôt.

Orge, par 48 lbs—De 60c à 70c.

Pois, par 66 lbs—De 94 à 96c.

Graines de lin—Nominales, 1.60 par 56 lbs.

Graines de mil — Très-lourdes, 1.60 par 45 lbs.

Graines de trèfle—Lourdes à 12c par lb.

Alcalis, par 100 lbs tranquille—Potasse, vente de premières, $5.90 à $5.95; secondes, $5.05 à 5.15; troisièmes, $4.50 à $4 60. Perlasse, premières, lourdes 6.85 à 6.90; secondes, nominales, 6 25.

Lard, par qrt de 200 lbs—En bonne demande. Mess, 20.37½ à 20.50. Mess mince 17 00 à 17.25 Prime Mess, à 16.00. Prime, de 15 00 à 15 25.

Viandes abattues par lb — Jambons de Cincinnati, 15 à 16c, selon la qualité, de la cité, de 6½c à 7c.

Beurre, par lb— Nouveau de 11c à 13c.

Fromage par lb—De 9 à 10c.

MARCHE DE NEW-YORK — 22 août.

Coton—Tranquille à 28c.

Farine—Moins active, de 10 à 20c plus basse, reçu 15,406 qrts, ventes 1,800 qrts, 7.56 à 8 25 super de l'Etat ex de l'Ouest, 7 10 à 11.75 comm à choisie ex de l'Etat, 9.00 à 13 25 do de l'Ouest.

Farine de seigle—Tranquille, 7 25 à 8.30.

Blé—Lourd, de 2 à 3c plus bas, reçu 13,200 mts, ventes 16,000 mts, 2.38 ambré de choix de l'Etat, 2.55 nouveau blanc du Michigan, 2 85 ex choisi blanc de Californie.

Seigle—Assez ferme, reçu 8,957 mts.

Blé-d'Inde—Moins actif, environ 1c plus bas. reçu 125,139 mts, ventes 32,000 mts, 1.11 à 1.13 nouveau mêlé de l'Ouest.

Orge—Tranquille.

Avoine—Lourde et plus basse, reçu 10,524 mts, ventes 21,000 mts, 76 à 77c vieille de l'Ouest, 80 à 85c nouvelle de l'Ohio et du Sud.

Lard—Plus ferme, mess 23.62.

Saindoux—Plus ferme 12½ à 13½.

DERNIERS AVIS DE L'OUEST

Milwaukee, 21 août—Blé No 1, 0.00 à 0.00; No 2, 1.85 à 1 85; reçu 16,000 mts.

Farine—Tranquille $9 5 et $9.25.

Chicago, 21 août—Blé No 1, 0.00 à 0.00; No 2, 1.87 à 1 87; reçu 90,000 mts.

Blé-d'Inde—Lourd 0.99 à 0.00; reçu 83,000 mts.

IMPORTATIONS.

Par le SS Hibernian, capt Robt Brown, venant de Liverpool à Québec et Montréal—Nelson & D 10 cs, Green & fils 1 do, T Patton frères 2 do, A Walker 6 do, McCulloch J & cie 1 ble, Rice S 4 colis, P Rooney 2 btes, W Eaves 1 cse, S May 3 do, P Tregent 3 colis, A Brooks 6 cs, Evans M & cie 3 cs et 1 sac, A Macfarlane & cie 9 colis, A Milloy 19 do, W Notman 2 btes, Crathern & C 200 do, Field & D 1 ble, Davis W & cie 2 cs, H Woodhouse 40 colis, P Farel 3 cs, J B & J S Grafton 1 cse, Frothingham & Workman 202 pqts 92 do, W J McMaster & cie 10 colis, J T Gilmore & cie 7 do, Stirling McC & cie 14 do, Baukbage B & cie 6 do, Lyman C & cie 2 cqs, A Milloy 8 colis W McFarlane & B 1 ble, F & J Leclaire & cie 3 cs, P M Galarneau & cie 2 colis, J Robertson 4 cqs 70 cqs, G Winks & cie 52 btes, J Hutton & cie 174 pqts, Thomson & B 4 colis, Tiffin frères 45 btes 417 demi-btes, Dawson frères 1 cse, A Prévost & cie 2 colis, W A Smith & cie 2 cs, R Campbell & cie 8 btes, W & B Francis 35 cqs, Thomas Thibaudeau & cie 39 colis, J Scott 16 do, J Barker 5 cs, T Barclay 3 do, Hibbard & cie 4 do, Crathern & C 6 cqs, G Ringland 2 cs, J Hutton & cie 1 cq. Plimsol Aubin & cie 2 cs, Jeffrey frères 27 demi-btes, A Brown 386 barres, Hoskin & C 15 colis, J Riordan 28 cs, R Wilks 2 do, T Thompson & fils 11 colis, G J W Cox 7 do, MacNee & W 4 cses, W Boice & cie 3 colis, W Stephens & cie 26 do, W Arthur & fils 1 cse, J McKay & frères 13 colis, Empey J & cie 6 do, H Morgan & cie 1 do, J Sohnson & cie 15 do, Ewart S & cie 12 do, Gault frères 21 do, R Walker & fils 5 do, Parker & H 1 do, Hingston T & cie 1 do, Stevenson S & cie 2 do, H J Shaw 1 do, J P Clarke 28 do, A Brown 116 pqts 1 cq, M & L Samuel 38 lingots, agent du Grand-Tronc 4 colis marchandises, McInnis C & cie 14 cs, A Hope & cie 805 pqts, Lyman & McN 5 cs, J Robertson 3 do, D Moore & cie 140 btes 3 cs, commande 227 barres, H Mulholland 50 btes, Ferrier & cie 98 pqts, Mulholland & B 4 cqs, S Muckleston & cie 1 do, W Hewett 4 colis, T Kay & cie 4 cs, A Rees & cie 6 colis, J Beaudry 4 c, Ascher & cie 2 do, Hope & cie 299 pqts, McIntyre D & cie 9 cs 5 bles, N Davis 13 colis, Buchanan H & cie 16 do, McClure & C 2 do, Ogilvy & cie 14 do, Alfred Brown 6 barres, Martin Collet 3 cqs, Whalley & Woods 2 colis, Davis, Welsh & cie 5 do, Foulds & Hodgson 13 do, Roy & cie 4 do, W & F Currie & cie 25 pqts, A Laurie & cie 5 colis, F & G Perkins 200 qrts 100 sacs, N & W Desmarteau & J 2 cs, J Baillie & cie 7 colis, Adolph frère & cie 1 cs, J G McKenzie & cie 29 colis, J Grenier & cie 6 cs, E Hudon fils & cie 11 colis, J Donnelly 6 bles, Hudon & P 2 cs, Lewis Kay & cie 19 colis, W & R Muir 3 cs, A Milloy 47 do, McCulloch J & cie 14 do, Ames M & cie 2 do, N S Whitney 2 do, Jas Robertson 89 paquets, Waddell & P 10 plaques aciers 2 roue d'engin 1 cs, D B Macdonald 2 cs, Morland Watson & cie 21 cs, T Alcock 1 cse, J Hutton & cie 6 colis, A R McMaster 9 bles, Frothingham & W 2 cqs 7 cs, J Charlesworth & cie 15 colis, T J Claxton & cie 49 do, A Robertson & cie 33 do, Jeffrey frère & cie 39 cs, W C Round 1 cq, S Greenshields & fils 4 cs, Ferrier & cie 29 cercles, W Darling & cie 878 barres 340 pqts 105 btes 1 cs

Havre—A Milloy 6 cs 1 do, Fould & H 8 do, Hingston Telfer & cie 3 do, McLachlan frère 2 do, T Thibaudeau & cie 3 do. T May & cie 9 do, Scholes frère 1 do, Rice Sharply 2 colis, Baukbage B & cie 5 cs, A & E Amos 18 do, Evèque de Montréal 3 colis, Hun & Richardson 2 cs, A C Amory 1 do, R H Hamilton 2 do, Savage & L 2 do.

Hambourg—T Meyer & cie 3 cs, Meyen & W 1 do.

Anvers—T Meyer & cie 2 cs.

Marchandises—J Walker 1 cs, W Barker frère 1 do, J Campbell & fils 28 do, N & F Rooney 6 colis, Field & frère 3 do, J Catto & cie 6 do, N & Hall 10 do, J Craick & cie 3 do, Dickson C & S 3 do, Cunningham & L 5 do, C Shaver 3 do J Robertson & cie 13 do, J Birrell & cie 10 cs 1 ble, Hughes frère 1 cse, R A Light 1 bte, Fraser & G 6 pqts fil de fer, T Swinyard 2 cs, G Ritchie & cie 6 colis, G Robertson & fils 50 demie-cs 5 sacs, J Robertson & cie 3 cqs, Chewett & cie 1 cse, J Green & cie 2 bles, P Harty & cie 7 colis, J Kay 4 cs, C C Taylor & cie 2 do, J Eastwood 1 do, Garland Mutchmore & cie 2 colis, R & J Gardner 2 do, H W Brethour 2 do, W F Farwood 2 cs, Smith Chapman & cie 2 do, Dickson Clarke & cie 2 do, Département de Milice 5 bles, J Bryan 1 cq, Lawson frère 1 cse, Jennings & Brandon 2 colis, Magee & Russell 5 cs, W C Chewett & cie 1 do, T & W Hunton 7 colis, Ramier frère 1 cse, Rothschild & frère 1 do.

Havre—Beardmore & cie 2 cs, H & A Levey 6 do, E A Brush 3 do

Hambourg—C P Reed & cie 1 cse, Hanesgen & G 1 do.

Par le Champlain—C C & L 17 barils 18 cs tabac, H M & cie 14 do, A Ramsay 12 btes peinture, M S & cie 8 qrts, G Childs & cie 112 btes, P Wilson & cie 1 barils d'encre. S Tanner 2 btes clou, A Swan 22 btes tabac, J Buchannan & cie 3 cs thé, A Chapman 1 do

Par le Grand Tronc Ouest—Divers 7 qrts alcalis 143 qrts farine 350 mts blé, H Chapman & cie 6 qrts alcalis, T Hobson & cie 100 qts farine, T W Raphael 100 do, C A Starke & cie 100 do, D J Craig 87 do.

EXPORTATIONS.

Par le SS St David, pour Liverpool—Rimmer G & cie 12,018 mts blé d'Inde 349 do pois, T Lobell 250 btes fromage, C J Cusack 250 do 446 mts blé 4,612 mts avoine, D J Craig 10 qrts alcalis, T Hobson & cie 100 btes fromage, Niven & cie 244 do, H & A Allan 18 cs.

PORT DE MONTREAL.

DÉPARTS.

SS St David, R Watt, Liverpool, H & A Allan 1031 tnx.

Goëlette Marie Julie, A Tremblay, St Jean, T-N, Gillespie M & cie, 97 tnx.

SUCCESSION LOGAN.

GRANDE CHANCE POUR CEUX QUI VEULENT BATIR!

Le soussigné, Agent de la succession LOGAN, informe respectueusement le public qu'il est prêt à concéder immédiatement, aux conditions les plus libérales et les plus faciles, environ QUATRE-VINGT LOTS A BATIR, situés sur un des plus beaux sites de la ville, entre les rues Ste. Catherine et Mignonne, Panet et le Chemin Papineau.

Ceux qui aiment le bon marché et les belles places feraient bien de se hâter, car les demandes sont déjà nombreuses.

J. SIMARD, Notaire,
No. 235, Rue Lagauchetière.

Montréal, 18 juillet 1867—259

NOUVELLES TELEGRAPHIQUES

EXPÉDIÉES A "LA MINERVE."

Dépêches Spéciales.

POINTE AUX PÈRES, 22 p m—Temps clair et très chaud. Légère brise d'ouest. Dix vaisseaux ont remonté le fleuve aujourd'hui.

QUÉBEC, 22.—Le Gouvernement Local a aujourd'hui lancé une proclamation par laquelle il offre une récompense de £500 pour l'arrestation des personnes qui ont dernièrement mis le feu aux bâtisses de la Pointe St. Charles.

Hier soir l'effigie de l'Hon. M. T. D. McGee a été promenée dans les rues par une foule nombreuse et définitivement brulée. Le *Chronicle* de ce matin ne contient que quelques lignes à ce sujet, mais d'autres journaux donnent un rapport complet. Quelques uns vont jusqu'à dire que c'est une démonstration fénienne.

Le vaisseau *Pomona* est arrivé ce matin de Liverpool.

TORONTO, 22.—M. A. M Smith s'est retiré de la lutte dans Toronto Est pour les communes en faveur de M. J. G Worts. Il règne une grande excitation à ce sujet et surtout parmi les amis de M. Beatty. On dit que M. Brown nommera un des candidats réformistes à Toronto demain

On fait des préparatifs pour une grande assemblée qui doit avoir lieu ce soir, et à laquelle Sir J. A McDonald et les Hons MM. Sanfield Macdonald et Howland prendront la parole.

OIL SPRING, 22.—La raffinerie d'huile de Harford a été détruite par les flammes à midi aujourd'hui. Un des hommes du nom de Hutchinson a péri au milieu du feu. Il laisse une femme et une petite famille. On estime que la raffinerie valait $6,000. 550 quarts d'huile raffinés et environ 200 quarts d'huile crue sont devenus la proie de l'élement destructeur.

Port Hope, 22.—La nomination des candidats pour East Durham a eu lieu à Millbrook aujourd'hui. MM. F. Beamish et F. H. Burton ont été mis en nomination pour la chambre des communes, et MM. A. J. H Williams, J. S Smith, D. Bethune, C. Quinlan et T. M. Benson, pour la chambre locale.

MM. Bethune, Quinlan et Benson se sont retirés de la lutte. Tout s'est passé paisiblement.

Dépêches Générales.

Kansas City, 21. — La première pierre d'un pont de chemin de fer sur la rivière Missouri, à Kansas City, a été posée hier. Ce pont doit avoir 1400 pieds de long et sera terminé dans un an.

San Francisco, 21.—On a reçu de Honolulu du coton pour un montant de £11,000.

New York 22.—Les principaux joueurs de cette ville ont tenu une assemblée privée hier, dans le but de se protéger contre les empiètements de la société des anti-joueurs. Il ont décidé de payer chacun une taxe de $1,000.

Une dépêche spéciale dit que l'on pousse secrètement mais fortement le gén. Thomas à se porter candidat radical à la prochaine élection présidentielle.

C'est le candidat de M Greely quoiqu'il n'ait aucune chance dans la convention.

Le gén. Grant déclare qu'il ne se portera pas candidat, mais qu'il supportera le gén. Sheridan qui est appuyé par une forte faction radicale.

Philadelphie, 24.—L'ex-président Buchanan est dangereusement malade en cette ville. On craint pour sa vie.

New-York, 22.—Le steamer *Erin* est arrivé de Liverpool.

(Par le Câble Transatlantique.)

Londres, 22 à midi.—Consolidés à 94⅛; 5-20 à 73½; Erié à 77½.

Liverpool, 22 à midi.—Coton tranquille et ferme, blé-d'Inde 35s 9d.

Le steamship *England* est arrivé de New-York.

Londres, 22, 2 p. m.—Ill. Central à 78. Erié à 44¼, 5-20 à 73⅜; consolidés à 94⅛.

Liverpool, 22, 2 p. m.—Coton tranquille; saindoux 52s; farine 49s.

Dépêches de Nuit.

New York 22.—Aujourd'hui, ont eu lieu, en cette ville, les funérailles de feu l'Hon. J. A. Wright, ancien ministre à la cour.

St. Louis 22.—Des dépêches de l'Occident annoncent que le choléra exerce ses ravages parmi les Indiens.

Les derniers journaux de Denver rapportent que les forts Reno et Philkearny sont en état de siège, et que tous ceux qui en sortent sont obligés de revenir sur leurs pas.

(Par le Câble Transatlantique.)

Londres 22 au soir.—Consolidés fermés à 94⅛16; 5-20 à 73⅜, Ill. Cen. à 77⅞; Erié à 44¼;

Liverpool 22 au soir.—Coton lourd, middling uplands à 10⅛; do Orléans à 11d

Farine 34s; blé-d'Inde 35s 4d; blé 13s 9d pour nouveau du Sud; orge avoine, et pois sans changement.

Saindoux plus ferme à 52s; fromage 49s; bœuf 139s; lard 75s 6d; viande fumée de Cumberland 43s 6d.

Vienne 22.—Le *Journal* que l'on considère comme l'organe du premier ministre, le baron Von Beust, affirme aujourd'hui qu'une alliance défensive a été formée entre l'Autriche et la France.

Paris 22.—On dit qu'un des résultats de la conférence tenue à Salzbourg entre les empereurs Napoléon et François-Joseph, est d'insister sur la formation d'une confédération par les états de l'Allemagne du Sud, sous la direction de l'Autriche.

On dit aussi que les deux empereurs en sont venus à un arrangement sur la politique que suivront à l'avenir la France et l'Autriche sur la question d'Orient.

Londres 22.—Les rapports hebdomadaires de la banque d'Angleterre montrent une augmentation de £41,000 en espèces.

DECES.

En cette ville, mercredi, le 21 courant, Dame Susan Switzer, épouse de M. George Lafricain.

Les amis et connaissances sont respectueusement invités d'assister à ses funérailles Le convoi funèbre laissera sa résidence, No. 82, rue des Allemands, cet après-midi, à trois heures, pour le cimetière du Mont Royal.

Aux Officiers-Rapporteurs

Comme nous sommes à imprimer pour différents officiers-rapporteurs, les Proclamations et autres documents nécessaires aux élections dans la Province de Québec, nous prions les personnes chargées de faire la proclamation d'usage de bien vouloir nous envoyer leurs ordres le plus promptement possible, avec les dates correctement écrites, afin qu'il ne se glisse aucune erreur.

Bureau de *La Minerve*,
Montréal, 12 août 1867.

Montréal-Ouest.

Le Comité Exécutif de MM. McGEE et OGILVIE s'assemble TOUS LES APRES-MIDI, à QUATRE heures, dans la Grande Chambre, Institut des Artisans.

COMITÉS DE QUARTIERS.—Les Comités de Quartiers pour conduire l'élection de l'Hon. Thos. d'Arcy McGee et A. W. Ogilvie, Ecr., pour les Communes et la Législature Locale respectivement, s'assemblent TOUS LES SOIRS dans leurs différentes Salles, à HUIT heures précises.

Par ordre,
JAS. KNOX, Secrétaire.

15 août—283

On Demande

Immédiatement des Hommes pour remplir des situations comme Porteurs dans un Magasin, Teneur de Livres, Vendeurs, Commis, Cochers, sur les Chemins de Fer, etc. Des places sont procurées aux personnes qui vont aux Etats-Unis.

S'adresser en personne ou par lettre affranchie: "Régistre et Bureau général d'affaires," 73, petite rue St. Jacques, Montréal.

21 août, t—288

Avis Speciaux.

TOITS DE COMPOSITION MÉTALLIQUE. —Ce genre de composition de pétrole métallique, employé à l'usage des toits, peut durer un grand nombre d'années.

Pour plus amples informations, s'adresser à

H. H. GIDDES,
Agent Général pour le Canada,
No. 30, Grande Rue St. Jacques, porte voisine du Bureau de Poste.

15 août—283 dm k

Le magasin où l'on s'habille à meilleur marché est au No. 35, RUE ST. LAURENT. On peut se procurer dans cet établissement un magnifique habillement de drap noir pour $25; Surtout léger en Alpaca depuis $2 en montant; de plus, un assortiment général de Marchandises Sèches que l'on vendra à une légère avance sur le prix coûtant. Chemises de toutes espèces pour la saison, faites à ordre si l'on préfère; Cravates dans le dernier goût; Collets en papier et en toile à la Shakspeare, le collet en vogue parmi les hommes à la mode; une caisse de Cravates de Marseilles à 10s la douzaine.

Remarquez que l'on ne fait qu'un seul et juste prix; ce système est adopté par nos principales Maisons de Commerce, parce qu'il donne plus de satisfaction aux acheteurs et qu'il est le plus honnête.

N'oubliez pas l'adresse:

P. LAURENT,
35, RUE ST. LAURENT

27 juin—242

COMPAGNIE D'ASSURACEN DITE

Commercial Union.

Bureau Principal—19 *et* 20, *Cornhill, Londres, Angleterre.*

BUREAUX DE LA SUCCURSALE—385 et 387 RUE ST. PAUL, MONTRÉAL.

CAPITAL.. $12,50 ,000 ou £2,500,000 Sterling.
FONDS DÉPOSÉS EN CANADA.......... $50,000.

Département contre le Feu.

Assurance accordée sur les Effets de Ménage et les Articles de Commerce à des taux modérés

Département sur la Vie.

Le succès de ce département est sans précédent, vu que, après avoir payé les pertes et dépenses, il est resté entre les mains des Syndics **90 par cent** des primes reçues.

MORLAND, WATSON ET CIE.,
Agents généraux pour le Canada.
FREDERICK COLE, Secrétaire.

A. TELLIER,
Sous-Agent.

Montréal avril 1867 - 182 a D k c

SALLE DES ARTISANS.

CHAS. LEVI.................. GÉRANT.

Première apparition à Montréal DE

M. HARTZ,

L'illusionniste populaire des Salles St James et Egyptienne, Londres, inventeur du

"MYSTERE,"

Tête Humaine flottant dans l'air.

M HARTZ a joué à la Salle Dodworth, New-York, pendant 250 soirs, devant 350,000 spectateurs étonnés qui, avec la presse, l'ont unanimement proclamé sans rival dans l'art de la magie.

Il commencera par ses célèbres

ILLUSIONS NECROMANTIQUES ORIENTALES,

MARDI SOIR, 27 AOUT,

(Pour continuer pendant onze Soirs,)

ET SAMEDI APRES-MIDI, A 2½ HEURES.

Il aura alors l'honneur d'introduire pour la première fois en cette ville, entr'autres merveilles et choses miraculeuses, sa grande invention,

"LE MYSTERE,"

Tête Humaine flottant dans l'air,

Reconnue comme la plus grande "illusion théâtrale" du 19ème siècle.

PROTEE.

NOUS SOMMES ICI—MAIS PAS ICI.

La Croissance des Fleurs,

(La plus belle de toutes les illusions.)

Ces trois célèbres illusions appartiennent exclusivement à M Hartz, et c'est le seul qui puisse les exécuter.

BILLETS, 25 centins. Un nombre limité de sièges réservés se vendront 50 centins.

On peut se procurer des sièges réservés, à commencer de Lundi, 26 août, au magasin de musique de Prince, rue Notre-Dame.

Portes ouvertes à 7½ hs; on commencera à 8 heures.

SAMEDI—Portes ouvertes à 2 heures. Billets, 25 centins.

22 août. 289—ci k

Séance Comique et Dramatique

QUI AURA LIEU

DIMANCHE, 25 COURANT, A 4½ HEURES,

AU PROFIT DE

Melle. Gibeau,

A

L'ACADEMIE SAINTE-MARIE.

PRIX D'ENTRÉE, 15 *SOUS*

19 août. 286—d

BAZAR!

Les Dames Patronesses de l'Asile Nazareth ouvriront un BAZAR le TROIS Septembre prochain, au profit des pauvres aveugles de cette institution. Toutes les personnes charitables et amies de cette belle œuvre voudront bien y prêter leur concours en envoyant divers petits objets.

Ces objets pourront être déposés à l'Asile Nazareth.

23 août. 290—g

Collége de Montréal.

La rentrée des élèves du Collége de Montréal aura lieu le TROIS Septembre prochain.

CHS. LENOIR, Ptre.

23 août—290 q

Institution des Sourds-Muets.

LA RENTRÉE DES ÉLÈVES AURA LIEU LE 2 SEPTEMBRE.

Mile-End, 23 août. g—290

L'ACADEMIE St. ANTOINE

Déjà annoncée au public comme succursale du Mont Ste. Marie, commencera ses classes, LUNDI, le 26 du courant.

Le cours d'étude est le même que dans les autres maisons de la Congrégation de Notre-Dame.

23 août.—290

Bas-Canada, } Dans la Cour de Circuit.
District de Montréal. } — JOSEPH DEARGEAR, Demandeur, vs. JOSEPH BAZIN, Défendeur.

Par suite de saisie et autorité de justice, je procéderai, le vingt-troisième jour d'août courant, à dix heures de l'avant-midi, à la vente des biens meubles et effets du dit défendeur en cette cause, et la vente aura lieu sur le quai, devant le marché Bonsecours, à Montréal, où le tout sera vendu pour argent comptant.

290 N. SEVIGNY, HUS.

VENTE PAR ENCAN.

PAR HENRY J. SHAW.

Ce Matin.

Grande Vente de Meubles Neufs

Le soussigné a reçu instruction de vendre à l'encan, VENDREDI, 23 courant, tous les MEUBLES DE MENAGE restant dans le magasin, No. 88, Rue Notre-Dame, comprenant: belles garnitures en noyer et chêne pour chambres à coucher, sofas pour salle à dîner, tables, chaises, sideboards, chiffonniers, whatnots, lits de repos, grand miroir de toilette, tables à dîner en ovale, tables de centre, tables à ouvrage, pour jouer aux cartes, de toilette et de cuisine; lavemains entourés, chaises en crin, en jonc et en bois; sofas, causeuses, matelats, paillasses, etc. Le tout sera vendu sans réserve, vu que le propriétaire abandonne les affaires.

Vente à DIX heures A. M.

287 H. J. SHAW, Encanteur.

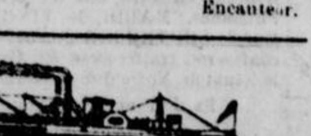

Voyage de Plaisir à Boucherville Varennes et Verchères.

Le bateau-à-vapeur *BEAVER* laissera son quai, vis-à-vis du marché Bonsecours, DIMANCHE, le 25 courant, à 1½ heure p. m., pour BOUCHERVILLE, VARENNES et VERCHERES.

Il y aura à bord un corps de musique, orchestre de violon et piano pour l'amusement des excursionistes.

Les rafraîchissements seront servis à bon marché.

Prix du passage, aller et revenir: Boucherville, Varennes et Verchères, 25 cents.

CAPT. B. GAGNON.
F. BARBEAU

23 août 1867. d—290

CHAINES--1,000 douz. CHAINES.

GRANDES CHAINES NOIRES POUR DAMES à vendre à $3.00 la douzaine.

— AUSSI —

500 douz. CHAINES ALBERT A $1.25.

ARBUCKLE & BRUCE,
Importateurs en Gros d'Articles de Goût,
390, RUE ST. PAUL,
Porte voisine de MM. Lyman, Clare & Cie, Droguistes.

22 août—289 t k

AVIS.

Le public est informé par les présentes que je ne me tiendrai nullement responsable d'aucune dette contractée en mon nom par qui que ce soit.

J M PAPINEAU.

Montréal, 22 août 1867—290 t p

Chemin de Fer la Grand-Tronc.

Soumissions pour Traverses.

LE CHEMIN DE FER LE GRAND TRONC est prêt à recevoir des Soumissions de personnes qui désireraient fournir des TRAVERSES, à être livrées comme ci dessous, par quantités suivantes:

Entre Montréal et Sherbrooke........	40,000
" Sherbrooke et la Frontière........	15,000
" Richmond et la Pointe Lévi ..	..20,000
" Gorham et Portland........	35,000
" Gorham et la Frontière........	20,000
District des Trois-Rivières........	..10,000

Les soumissions ne seront reçues que sur les formules imprimées seulement, dont on peut obtenir des copies dans toutes les principales stations sur la ligne, aux bureaux des surintendants du chemin et aux bureaux des ingénieurs, Montréal.

Des soumissions cachetées pour 10,000 Traverses et au-dessus, endossées "Soumissions pour Traverses," seront reçues jusqu'à SAMEDI, le 7 Septembre, et adressées à

C. J. BRYDGES,
Directeur gérant.

23 août 1867. 290

Compagnie du Richelieu

Ligne Journalière de Vapeurs de la Malle Royale

ENTRE MONTRÉAL ET QUÉBEC.

Le Vapeur *QUÉBEC*, Capt. J. B. LABELLE, partira du Quai Richelieu, pour QUÉBEC, CE SOIR, à SEPT heures, arrêtant aux ports intermédiaires.

PRIX DU PASSAGE:

Première Classe $3.00
(Repas et Chambre inclus.)
Seconde Classe.............. $1.00

Les billets de passage seront vendus au Bureau sur le Quai. Les Cabines ne seront retenues qu'en prenant les billets au Bureau.

La Compagnie ne sera pas responsable des montants d'argent ou effets de valeur, à moins qu'un connaissement, spécifiant la valeur, ne soit signé à cet effet.

Pour plus amples informations, s'adresser au Bureau, 203, Rue des Commissaires.

J. B. LAMÈRE, Agent-général.
Bureau de la Compagnie du Richelieu,
Montréal, 23 août 1867.

Acte de Faillite de 1864.

Dans l'affaire de

THOMAS S. DOUGLAS, FAILLI.

VENTE PAR ENCAN DE

BIEN-FONDS!

Seront vendus par encan, au Palais de Justice, en la ville de Montréal, VENDREDI le 30ème jour d'Août 1867, TROIS LOTS DE TERRE ou emplacements, à la Rivière St. Pierre, dans la paroisse de Montréal, ayant un front de 110 pieds et une profondeur de 152 pieds, avec une maison en briques à deux étages et dépendances sus érigées, appartenant au failli ci-dessus nommé.

Vente à ONZE heures.

A. B. STEWART,
Syndic.

Montréal, 20 août 1867—290 1

Dans les Faillites de Ste. Marie et McDonell
A. D. Joubert et A. B. Bernard,
INSOLVABLES.

Le Syndic soussigné vendra par encan public, VENDREDI, le 23 d'août courant, à QUATRE heures p. m., à son bureau, No. 8 Rue St. Sacrement, en la cité de Montréal, toutes et chacunes des dettes de livres, billets, etc, non encore collectés, appartenant aux dits Faillis.

Des listes de ces dettes sont maintenant faites et pourront être examinées au Bureau du Syndic. La liste de STE. MARIE ET McDONELL est aussi déposée chez MM. BESSETTE, COTE & CIE, à Waterloo, et celle de A. B BERNARD au magasin de M. C. LECLAIRE, à Berthier.

T. SAUVAGEAU,
Syndic officiel

Montréal, 8 août 1867—278 ds c

VENTE PAR ENCAN.

PAR JOHN J. ARNTON.

Cet après-midi.

Vente au compte des Assureurs

COUVERTES, &c, ENDOMMAGÉES.

VENDREDI prochain le 23 courant, seront vendus, dans les magasins du soussigné, No. 364, Rue Notre-Dame, au compte des assureurs et autres intéressés:

§655—1	balle	100 pcs	8-4	Couvertes de	Laine	Whitney
658—1	do	84 do	9 3	do	do	Union
660—1	do	75 do	9-4	do	do	Laine
662—1	do	75 do	9 4	do	do	do
665—1	do	59 do	10 4	do	do	Union
666—1	do	65 do	10 4	do	do	Ecossaises
669—1	do	50 do	10-4	do	do	Laine
672—1	do	72 do	3, 4 à 5 do	do		Mackinaw
675—1	do	49 do	10 4 do	Whitney pour MM		
676—1	do	100 do	Plaid Bleu	do		
679—1	do	100 do	Bleu	do		do
681—1	do	100 do	do	do		
683—1	do	75 do	do	do		

GMK
M

§6103- 1 caisse 67 doz Nuages pour Dames
6104—1 caisse 43 do do

Endommagés durant l'importation ex "Star of Canada," de Liverpool.

Vente à UNE heure.

289 JOHN J. ARNTON, Encanteur.

GRANDE ET MAGNIFIQUE PROPRIÉTÉ, située dans le centre de la cité, bornée par la rue St. Lambert, la petite rue St. Jacques et la ruelle des Fortifications.—JEUDI, le 19 Septembre, le soussigné a reçu instruction des héritiers de feu WOLFRED NELSON de vendre la vaste propriété susdite en un seul lot.

Les dimensions comme suit:
116 pieds 8 pouces sur la petite rue St. Jacques
118 pieds sur la ruelle des Fortifications
119 pieds 8 pouces sur la rue St. Lambert.

Les nombreuses améliorations que l'on a déjà faites dans la localité immédiate, réunies à celles que l'on projette, en font une des propriétés les plus considérables

Les bâtisses suivantes sont érigées sur les prémises et forment partie de l'achat; ce sont celles occupées par Mad. Nelson, MM Peacock, Street, Bennet, Dupont, Gauthier, McLeary et autres.

Titre parfait et propriété commune

Vente à ONZE heures.

290 JOHN J ARNTON, Encanteur

VENTE DE MEUBLES DE MÉNAGE, ETC. —MARDI prochain, le 27 AOUT, le soussigné vendra à la résidence No 154 RUE ST DENIS, (au-delà de la rue Ste. Catherine) tous les MEUBLES DE MÉNAGE, TAPIS, etc., comprenant: Tapis de tapisserie, couleurs vives, Sofa en crin, 6 Chaises do Berceuses do, et Table de centre en acajou, Peintures et Gravures; 3 Statuettes avec bocaux (petits), une grande variété de Coquillage, Table à dîner, Sideboard, Chaises en jonc, Prelat, Tapis pour escaliers, avec baguettes; Articles plaqués, Couteaux, Fourchettes, Vaisselle, etc, etc; Setts pour chambre à coucher, Couchettes, Matelas de crin, Lits de plume, Lavemains, Articles de toilette, Chaises, Berceuse, et un bon Tapis Impérial; Poêle de cuisine et l'assortiment ordinaire d'ustensiles de cuisine. Aussi, Une grande valise avec couvert extra en toile. Le tout sans réserve.

Vente à DIX heures.

289 JOHN J. ARNTON, Encanteur.

Réouverture de l'Hôtel Ottawa, LACHINE,

(CI-DEVANT APPARTENANT A M. LAFLAMME.)

Cet établissement bien connu est maintenant réouvert comme un

HOTEL ET UN RESTAURANT DE PREMIERE CLASSE

où les visiteurs permanents et accidentels au village favori de Lachine peuvent avoir des rafraîchissements de toute description et de la meilleure qualité et où toute attention sera donnée à la propreté et au confort.

La Chambre de Bal, avec une nouvelle entrée, est propre pour les bals, concerts, assemblées, &c, à des prix modérés, et le Jeu de Quilles est ouvert au public.

La maison a été entièrement décorée de nouveau et meublée à neuf, et le soussigné sollicite respectueusement le patronage public et la faveur d'une visite.

La table sera libéralement approvisionnée de tous les articles de la saison.

FRANCIS GEORGE,
Propriétaire.

N. B.—Le propriétaire attire l'attention sur le tarif suivant des prix:

HOTEL OTTAWA, LACHINE.

PRIX CHARGÉS:

	s.	D.
Ale et Porter, Dawes, par verre........	0	3
Do do, par bouteille, chop.	0	6
Do do do pinte.	0	9
Do, Bass et Guinness, do do.	2	0
VINS—		
Xérès et Oporto, supérieur, par verre...	0	6
Do do, très sec et vieux.........	0	7½
Do do par chopine.. 2 6 à	3	6
Do do par bouteille.. 4 0 à	6	0
Claret, St. Julien, par verre........	0	4
Do do par bouteille........	3	0
Do Medoc supérieur do	6	0
Do do do	5	0
Champagne, 1re qualité, chopine	5	0
Do Moet & Chandon do	7	6
Do do pinte.........	12	6
Vin de Gingembre, par verre........	0	4
do par bouteille.......	2	6
BOISSONS GLACÉES—		
Bière de Gingembre, par bouteille,.....	0	3
Ale de Gingembre, Eau de Soude ou Limonade, do........	0	4
Sirops, avec même extra..........	0	1
Eau de-Vie ou Vin, do do......	0	3½
Genièvre ou Whisky do do......	0	2
SPIRITUEUX ET LIQUEURS—		
Vieux Rye Whisky, par verre..........	0	3
Do do par bouteille.......	1	10½
Whisky de Malte, par verre	0	3
Do do par bouteille........	2	0
Ecossais et Irlandis, par verre.........	0	4
Do do par bouteille.........	3	6
Whisky de Citron, par verre.........	0	3
Genièvre—DeKuyper, par verre.........	0	3
Do do par bouteille........	2	6
Do Old Tom de Booth, par verre	0	6
Do do par bouteille..	3	6
Rum—Jamaïque, par verre.........	0	4
Do do par bouteille........	3	0
Eau-de-Vie—qualité supérieure, par verre	0	6
Do do par bouteille.	4	0
Do Martel ou Hennessy, par verre..	0	7½
(de caisse extra)....	0	0
Do do do bouteille..	6	0
Eau-de-Vie Brune de Brown, qualité supérieure, par verre	0	6
Do do par bouteille.......	4	0
Cidre, par verre..........	0	4
Do par bouteille........	1	3

BOISSONS A LA MODE PRÉPARÉES SUR COMMANDE.

Cigares, de 3d à 7½d Thé et Café, 3d par tasse. Sandwiches ou pain et fromage ou beurre, 3d par plat.

REPAS.

Déjeuner, 7 à 9 heures; Lunch ou dîner à bonne heure, midi à 2 heures; Thé ou Souper, 6 à 8 heures. Tous à 1s. 6d. par repas.

Dîner tard (Table d'Hôte) tous les jours (dimanche excepté) à 6 P. M., 2s. 6d.

N.B.—Les personnes qui veulent faire la pêche etc., des piques-Niques ou donner des bals publics ou privés, ou des amusements de toute sorte, seront servies à des conditions libérales.

21 août. 288

Dr. HEROUX,

Gradué de l'Université Laval,

No. 613, Rue Ste. Catherine.

☞ Consultations gratuites pour les pauvres.

15 août. 283—m k

VENTE PAR ENCAN.

PAR BENNING & BARSALOU.

Vente par ordre du Syndic.

Il sera vendu à l'encan public, par ordre de THOMAS S. BROWN, Ecr., Syndic officiel, MERCREDI prochain, le 28ème jour d'août courant, au magasin No. 87 RUE ST. JOSEPH, le fonds complet du magasin de Isaïe Hudon, failli, comprenant:

1. Un assortiment général de marchandises sèches pour un magasin de détail dans le meilleur ordre;
2. Les livres et dettes de livres du failli;
3. Le loyer des prémisses jusqu'au 1er mai prochain.

Le tout sera vendu en un seul lot à tant dans le £.

Il se présente rarement une meilleure occasion pour commencer des affaires.

On peut examiner l'inventaire et voir les marchandises en s'adressant au syndic.

Conditions libérales.

Vente à DIX heures.

290 BENNING & BARSALOU, Encanteurs.

PAR J. G. SHIPWAY.

Vente par Encan de Bois de Chauffage.

Les ventes régulières de chaque semaine auront lieu LUNDI prochain, à QUATRE heures.

276 J. G. SHIPWAY, Encanteur.

EXCURSIONS AUX ETATS-UNIS

Connections Assurées!

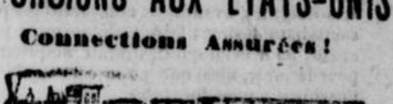

DE

MONTREAL A NEW-YORK.

Prix du Billet, aller et retour, $10,

VIA

LAC CHAMPLAIN et RIVIERE HUDSON

JOURS DE DÉPART

Tous les jours depuis LUNDI, le 2 SEPTEMBRE, jusqu'à LUNDI le 9 inclusivement. Le billet de passage est bon pour le retour jusqu'à MARDI, le 17 SEPTEMBRE inclusivement.

Heure de départ de la Station Bonaventure:

A 3.30 heures P. M Pour revenir les excursionnistes devront quitter New-York, par le bateau du soir. Billets en vente à la Station Bonaventure.

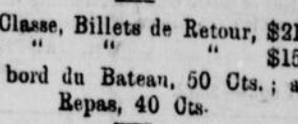

DE

MONTREAL à CHICAGO

1re Classe, Billets de Retour, $21.
2me " " $15.

Dîner à bord du Bateau, 50 Cts.; autres Repas, 40 Cts.

Par les vapeurs de la malle jusqu'à Hamilton; de là jusqu'à Chicago par les chemins de fer Great Western et Michigan Central.

DE

MONTREAL à St. LOUIS

1re classe, billet de retour, $31.00.

JOURS DE DÉPART.

Tous les jours depuis LUNDI, le 2 SEPTEMBRE jusqu'au 23 inclusivement. Les billets sont bons pour revenir jusqu'à LUNDI le 7 OCTOBRE, inclusivement.

Départ de la Station Bonaventure tous les jours à MIDI, pour rencontrer le bateau à Lachine.

Billets en vente au Bureau du Great Western, vis-à-vis le St. Lawrence Hall et au No. 73 Grande rue St. Jacques.

17 Août. r—285

Compagnie du Richelieu

LIGNE DE LA MALLE ROYALE ENTRE

Montreal et Quebec

Et Ligne Régulière entre Montréal et les ports des Trois-Rivières, Sorel, Berthier, Chambly, Terrebonne, l'Assomption, Yamaska et autres ports intermédiaires.

A partir de LUNDI, le 15 Juillet courant, et jusqu'à avis contraire, les vapeurs de la Compagnie du Richelieu laisseront leurs quais respectifs comme suit, savoir:

Le Vapeur *Québec*, Capt. J. B. Labelle, partira du quai Richelieu, vis-à-vis la Place Jacques-Cartier, pour Québec, tous les Lundis, Mercredis et Vendredis soirs, à sept heures précises, arrêtant, en allant et revenant, aux ports de Sorel, Trois-Rivières et Batiscan. Les personnes désirant s'embarquer à bord des Vapeurs Océaniques, à Québec, seront certaines de se rendre à temps en prenant leur passage à bord de ce vapeur, vu qu'un Tender devra les transporter aux steamers océaniques et cela sans charge extra.

Le Vapeur *Montréal*, Capt R. Nelson, partira tous les Mardis, Jeudis et Samedis soir à sept heures précises, pour Québec, arrêtant en allant et revenant, aux ports de Sorel, Trois-Rivières et Batiscan.

Le Vapeur *Napoléon*, capt. J. Duval, partira du quai Jacques-Cartier pour Trois-Rivières, tous les Mardis et Vendredis, à deux (2) heures p. m., arrêtant en allant et revenant à Sorel, Maskinongé, Rivière-du-Loup, Yamachiche, Port St. François, et partira de Trois-Rivières pour Montréal tous les Dimanches et Mercredis à un (1) heures p. m., arrêtant à Lanoraie; à son voyage de Vendredi de Montréal il se rendra jusqu'à Champlain.

Le Vapeur *l'Etoile*, Capt. E Laforce, voyagera sur les Rivières Yamaska et St. François, en connexion avec le Vapeur Columbia, à Sorel.

Le Vapeur *Victoria*, Cap. C. Davelny, partira du quai Jacques-Cartier pour Sorel tous les Mardis et Vendredis à 3 heures p. m., arrêtant en allant et revenant à Repentigny, Lavaltrie, St. Sulpice, Lanoraie et Berthier, et partira de Sorel tous les Dimanches et les Mercredis à 4 heures p. m.

Le Vapeur *Chambly*, Cap. F. Lamoureux, partira du quai Jacques-Cartier pour Chambly tous les Mardis et Vendredis, à 3 heures p. m., arrêtant en allant et revenant à Verchères, Contrecœur, Sorel, St. Ours, St. Denis, St. Antoine, St. Charles, St. Marc, Belœil, St. Hilaire et St. Mathias, et partira de Chambly, tous les Samedis à deux heures, et les Mercredis à midi, pour Montréal.

Le Vapeur *Terrebonne*, Capt. L. H. Roy, partira du quai Jacques-Cartier tous les jours (les dimanches exceptés), à trois heures p. m., et se rendra à l'Assomption les Lundis, Mercredis et Vendredis, arrêtant, en allant et revenant, à Boucherville, Varennes, Bout-de-l'Isle et St. Paul l'Hermite, et à Terrebonne les Mardis, Jeudis et Samedis, arrêtant aussi, en allant et revenant, à Boucherville, Varennes, Bout de-l'Isle et Lachenaie. Il partira de l'Assomption les Lundis, à 7 heures a. m., Mercredis à 6 heures, et Vendredis à 5 heures. Et de Terrebonne les Mardis à 5 heures, Jeudis à 7 heures, et Samedis à 6 heures

La Compagnie ne sera pas responsable des montants d'argent ou effets de valeurs, à moins qu'un connaissement spécifiant la valeur, ne soit signé à cet effet.

Pour plus amples informations, s'adresser au Bureau de la Compagnie du Richelieu, No. 203 Rue des Commissaires.

J. B. LAMÈRE, Agent-Général.
Bureau de la Compagnie du Richelieu,
Montréal, 15 juillet 1867.

AVIS.

MOISE HÉNEAU, Notaire, étant sur le point de quitter la Paroisse St. Philippe, District de Montréal, offre en vente un Emplacement situé au Village de cette Paroisse, de quatre arpents en superficie, bâtie d'une belle Maison en bois, à peu près neuve, de trente-trois pieds, avec écurie et remise, à des conditions faciles. Il y a vingt-sept ans que M. Héneau pratique comme Notaire seul dans cette Paroisse sans concurrent, remplissant en même temps les charges de Secrétaire du Conseil et Greffier de la Cour des Commissaires. Il n'y a point de médecin dans cette Paroisse, de sorte qu'un Notaire et un Médecin sont certains de se placer avantageusement dans cette localité qui n'est qu'à deux lieues de Laprairie.

17 août. ds—285

A Vendre ou a Louer

L'HOTEL DU CANADA.

CE VASTE ETABLISSEMENT, si bien connu du public, depuis longtemps l'un des mieux achalandés de Montréal, est situé de la manière la plus commode pour les Marchands et autres personnes de la campagne, à proximité des bâteaux-à-vapeur, des chars de la ville, du palais de justice, du principal marché, de la partie commerciale de la cité, avantages assez généralement appréciés, comme le prouve le fait que tous ceux qui l'ont tenu y ont fait ou considérablement augmenté leur fortune.

L'HOTEL DU CANADA contient environ 100 chambres à coucher, outre de vastes pièces occupées comme Salons, Salle à manger, Cuisines, Office, Salle de lecture, etc.

Le propriétaire actuel est prêt à le vendre à des conditions de paiement excessivement faciles. Il recevra aussi des propositions de la part des personnes qui désireraient en obtenir la location, à partir du premier mai prochain.

N. B.—Il croit devoir faire observer que la personne qui occupe l'Hôtel actuellement, Mme. Saucier, se retire des affaires à l'expiration de son bail et céderait son ameublement considérable pour un prix très-modéré et à des conditions très-libérales, avantages considérables pour tout capitaliste désirant faire un placement profitable et sûr, pour celui qui désirerait acquérir l'Hôtel pour le tenir, ainsi que pour celui qui voudrait l'occuper comme locataire.

S'adresser au propriétaire :

P. G LEMOINE,
34, Rue St. Gabriel.

Montréal, 28 juin 1867—243j

TERRE A LOUER.

A LOUER pour un nombre d'années, une FERME, située à la Côte Ste. Catherine, à environ 2¼ milles de la barrière de la Rue St. Laurent, contenant trente arpents—"formant un carré"—bien cloturée et bien fossoyée et propre à la culture des légumes, avec nombre d'arbres fruitiers et une bonne maison avec devanture parée d'un joli bocage, un bon puits et autres dépendances; aussi, 120 COUCHES CHAUDES. Possession au 1er mai prochain ou probablement cet automne.

S'adresser au soussigné, à sa demeure, No. 129, Rue St. Antoine, de 3 à 9½ A. M., de midi à 2 et de 6 à 8 heures P. M.

CHARLES GAREAU.

8 août. tmp—278

A vendre à St. Martin.

Le soussigné offre en vente une TERRE située à St. Martin, sur le bord de la rivière, de trois arpents sur quarante, bâtie d'une maison avec dépendances. La terre contient un Verger et un Jardin, 600 érables et autre bois pour l'utilité de la terre.

Pour les conditions, s'adresser à

WM. GAUTHIER,
Marchand,
St. Jérôme.

17 août—285 k

A VENDRE

Une MAISON de première classe en pierre à trois étages, située coin des rues Côté et Vitré, occupée comme Ecole Commerciale. Cette maison étant solidement construite pourrait être convertie en manufacture ou boutique. Conditions libérales. S'adresser à

O. DEGUISE,
289, Rue des Commissaires.

19 juillet—260

Defense d'avancer.

Le soussigné ne sera pas responsable des dettes que pourrait contracter sa femme, ROSE DELIMA RÉEL, en son nom ou à son propre compte, à moins d'un ordre signé de sa main.

J. BTE. PONTBRIAND.

20 août—287 s k

AVIS DE DISSOLUTION.

LA SOCIÉTÉ qui a ci-devant existé entre les soussignés, sous les nom et raison de HUGH FRASER & CIE, a été de ce jour DISSOUTE de consentement mutuel. Toutes les dettes dues à la dite Société doivent être réglées par HUGH FRASER; et toutes les personnes envers lesquelles la dite Société se trouve endettée, sont priées d'envoyer immédiatement leurs comptes respectifs au dit HUGH FRASER afin qu'il puisse les examiner et les solder.

En foi de quoi nous avons signé.

JOHN FRASER,
HUGH FRASER.

Jas. Smith, Témoin.
Montréal, 16 août, 1867. 287 s

Société d'Agriculture et d'Horticulture de Montréal.

LA VINGT-DEUXIÈME EXPOSITION ANNUELLE de la Société susdite aura lieu dans le VICTORIA SKATING RINK, Rue Drummond, les 11, 12 et 13 SEPTEMBRE prochain, où des prix au montant de mille piastres seront offerts à la compétition pour les Fleurs, Fruits, Légumes, Produits Agricoles, Volailles, Oiseaux chanteurs, etc., etc.

On peut se procurer des listes de prix avec des règlements et toutes les informations nécessaires, chez le secrétaire.

N.B.—On demande particulièrement que ceux qui entendent se porter compétiteurs, fassent leurs entrées aussi vite que possible, vu que les directeurs ont ordonné de faire strictement exécuter les règles.

J. E. PELL,
Secrétaire-Trésorier.

19 août 1867. 1—286

POUR LES PROVINCES D'EN BAS

LE VAPEUR DE LA PROVINCE

LADY HEAD,

Laissera le quai à l'extrémité de la rue Saint-Jacques,

Mardi, le 3 Septembre 1867,

A QUATRE HEURES P. M.,

POUR

PICTOU.

Et il arrêtera à

Gaspé,
Percé,
Paspébiac,
Dalhousie,
Miramichi et
New-Castle,
Shédiac.

On ne peut s'assurer de chambre qu'en payant d'avance.

Le bagage est au risque du propriétaire.

Pour le fret et le passage, s'adresser à

F. BUTEAU,
Gérant,
Québec.

Québec 16 août—296

O. du D No. 1.

Département des Douanes,

Ottawa, 8 août 1867.

AVIS

Est par les présentes donné qu'il a plu

A

SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GENERAL,

Par un Ordre en Conseil

EN DATE DU 7 COURANT,

D'ordonner que l'article maintenant importé et marqué

GINGER WINE

(Vin de Gingembre,)

COMME CORDIAL,

Et sujet

Au Droit de $1.25 par Gallon,

Tel que par la cédule A, n'ayant pas passé par aucun procédé de fermentation, mais un composé sucré d'Esprit.

Par ordre,

THOS. WORTHINGTON,
Asst. Commis. des Douanes et Accise.

17 août. dz—285

Province de Québec, District de Montréal. No. 2439. } COUR SUPÉRIEURE.

AVIS est par les présentes donné que Dame MILITIME DENIS, épouse de Joseph P. Duckett, commerçant, de la paroisse St. Polycarpe dit district, dûment autorisée à la poursuite de ses droits et actions, a, le cinquième jour de Juillet courant, institué devant cette Cour une action, *en séparation de biens*, contre son dit époux.

T. & C. C. DE LORIMIER,
Avocats de la Demanderesse.

Montréal, 24 juillet 1867—265 m

AVIS AUX IMPORTATEURS.

LE VICE-CONSUL DE SA MAJESTÉ CATHOLIQUE LA REINE D'ESPAGNE, à Montréal, informe les Commerçants qu'une copie du Décret Royal du 12 mars 1867, modifiant le tarif des droits sur les Isles de Cuba et de Porto Rico, est déposé parmi les Archives du Consulat, ainsi qu'entre les mains du Collecteur des Douanes, où toute information sera donnée aux personnes intéressées.

JULES FOURNIER,
Vice-Consul d'Espagne.

23 juillet 1867—263

VOLEE

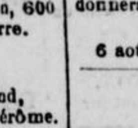

A Laprairie, le 3 courant, durant la nuit de Samedi à Dimanche, une JUMENT sous poil noir, âgée de 5 ans; elle porte une blessure sur l'épaule droite, la patte droite de derrière est blanche; cette jument a été saignée au cou. Une récompense libérale sera accordée à celui qui en donnera connaissance au soussigné.

J. B. DERAGAN,
Laprairie.

6 août—275 m p

A VENDRE.

F. VALLETTE,

Jerez....................	VIN DE XERÈS	
Burgundy Port........	do D'OPORTO	
Vinho Velho Reaul....	do do	RÉEL
San Juan...............	do do	
Madère..................	do DE MADÈRE	
Bandol	do DE CLARET	

G E **G. Espitalier,**
16, RUE ST. JEAN.

10 août 1867—279 dz

G. ESPITALIER, IMPORTATEUR DE VIN,

SEUL AGENT POUR FIC. VALLETTE,
MARSEILLE

16, RUE ST. JEAN, MONTREAL.

10 août 1867. dz—279

La Banque du Peuple

64ME DIVIDENDE.

Les Actionnaires de la Banque du Peuple sont par les présentes notifiés qu'un dividende semi-annuel de quatre pour cent (4 0/0) a été déclaré aujourd'hui sur le capital de la dite Banque, et sera payable LUNDI, le DEUX SEPTEMBRE prochain, et les jours suivants.

Le livre de transport sera fermé depuis le 16 jusqu'au 31 d'Août courant inclusivement.

Par ordre du Bureau des Directeurs,

B. H. LEMOINE,
Caissier.

Montréal, 13 août 1867—283

☞ LA SEULE ROUTE SANSTRANSBORDEMENT. ☜

Pour la Baie de Ha! Ha! la Baie Murray, Rivière du Loup, Cacouna et Tadousac.

DEUX VOYAGES par SEMAINE

LE nouveau et magnifique steamer *UNION*, Capt. GEO HUMPHREY laissera le Quai des Marchands, vis-à-vis les hangards des steamships de Londres,

Tous les Vendredis après-midi,

PENDANT LA SAISON,

à CINQ heures, pour la RIVIERE SAGUENAY à la BAIE DE HA! HA! arrêtant à Québec, à la Baie Murray, Rivière-du-Loup, Cacouna et Tadousac, et retournant à Montréal, Mardi matin.

Durant le mois d'août, ce vapeur fera chaque semaine, un voyage additionnel à TADOUSAC, laissant le quai des Marchands tous les MARDIS à CINQ heures p. m., arrêtant à Québec, Baie Murray et Rivière du Loup, et revenant à Montréal le vendredi matin.

Ce magnifique steamer a été construit en 1866 expressément pour le Saguenay, et étant en bois, il est surtout sûr et propre pour cette route.

On peut se procurer des cabines confortables pour le voyage jusqu'au Saguenay et pour revenir à Montréal; c'est la seule route où l'on évite le trouble et l'inconvénient du transbordement.

Jusqu'à nouvel ordre, les prix seront comme suit :

Montréal à la Baie Murray	....	$2.00
do	Rivière du Loup et Cacouna	2.00
do	Tadousac..............	3.00
do	Baie de Ha! Ha!..........	4.00

(Repas et cabines non-compris.)

On peut se procurer des billets de retour bons pour la saison, et toute autre information, au Bureau, 315, Rue des Commissaires.

Montréal, 27 juillet 1867. k x—255

Cours abrégé de Droit Criminel

COMPRENANT la procédure en matière de *convictions sommaires* et la procédure en matière d'*offences où intervient le Jury*, ou *indictable cases*.

MÉD MARCHAND, Ecr., ouvrira ce cours à son Bureau le premier Lundi d'Octobre prochain et le continuera jusqu'au mois d'Avril exclusivement.

Les séances auront lieu dans la soirée, de 8 heures à 10 heures, les Lundi, Mercredi et Vendredi.

PRIX: $5 *PAR MOIS, D'AVANCE.*

Le nombre des agrégés au cours ne dépassera pas dix.

17 août. 285

PROCLAMATION.

MONCK,
[L. S.]

CANADA.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc, etc., etc.

A tous ceux à qui ces présentes parviendront—

SALUT :

SACHEZ que, désirant et ayant résolu, aussitôt que faire se pourra, de rencontrer Notre Peuple de Notre Puissance du Canada, et d'avoir son avis en Parlement, Nous, par et de l'avis de Notre Conseil Privé du Canada, par ces présentes, convoquons la Chambre des Communes dans et pour Notre dite Puissance, et la sommons de se réunir en Notre cité d'Ottawa, en Notre dite Puissance, MARDI, le VINGT-QUATRIEME jour de SEPTEMBRE prochain, pour là et alors conférer et traiter avec les Grands Hommes et le Sénat de Notre dite Puissance.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada : TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et bien-aimé Cousin le Très-Honorable Charles Stanley Vicomte Monck, Baron Monck de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, dans la Pairie d'Irlande, et Baron Monck de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, dans la Pairie du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Gouverneur-Général du Canada, etc., etc. etc. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'Ottawa, dans Notre dite Puissance, ce sixième jour d'Août, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-et-sept et de Notre Règne la trente et unième.

Par ordre,

EDOUARD J. LANGEVIN,
Greffier de la Couronne en Chancellerie.

15 août. 283—m

N. F. BELLEAU.
[L. S.]

CANADA.

PVOVINCE DE QUEBEC.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc etc.

A tous ceux à qui ces présentes parviendront—

SALUT :

ATTENDU que c'est Notre désir et détermination de rencontrer aussitôt que faire se pourra Notre peuple de Notre Province de Québec, et d'avoir son avis en Parlement; Nous faisons connaître par les présentes Notre Volonté et Plaisir Royal de convoquer une Législature ou Parlement, et Nous déclarons de plus que, de l'avis de Notre Conseil Exécutif de Québec, Nous avons ce jour donné des ordres pour l'émanation de Nos Writs en due forme pour convoquer une Législature ou Parlement dans Notre dite Province, lesquels writs seront en date du huitième jour d'Août courant, et retournables le vingt-quatrième jour de Septembre prochain, à l'exception cependant des writs pour la division électorale de Gaspé, et pour la division électorale de Chicoutimi et de Saguenay, lesquels writs seront retournables le vingt-quatrième jour d'Octobre prochain.

EN FOI DE QUOI Nous avons fait rendre Nos Présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Québec, Témoin, Notre Fidèle et Bien-Aimé Narcisse Fortunat Belleau, Chevalier, Lieutenant-Gouverneur de Notre Province de Québec. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité de Québec, dans Notre dite Province, ce huitième jour d'Août, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-et-sept et de Notre Règne la trente-et-unième.

Par ordre,

L. H. HUOT,
Greffier de la Couronne en Chancellerie,
285 si Québec.

N. F. BELLEAU.
[L. S.]

CANADA.

PROVINCE DE QUEBEC.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc, etc, etc.

A tous ceux à qui ces présentes parviendront—

SALUT :

SACHEZ que, désirant et ayant résolu, aussitôt que faire se pourra, de rencontrer Notre Peuple de Notre Province de Québec, et d'avoir son avis en Parlement, Nous, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de Québec, par ces présentes convoquons l'Assemblée Législative de Québec, et la sommons de se réunir en Notre cité de Québec, en Notre dite Province, MARDI, le VINGT-QUATRIEME jour de SEPTEMBRE prochain, pour là et alors conférer et traiter avec les Grands Hommes et le Conseil Législatif de Notre dite Province.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Seau de Québec: TÉMOIN Notre Fidèle et Bien-Aimé NARCISSE FORTUNAT BELLEAU, Chevalier, Lieutenant-Gouverneur de Notre Province de Québec. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre CITÉ de QUÉBEC, dans Notre dite Province, ce HUTIÈME jour d'AOUT, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-et-sept, et de Notre Règne le trente-et-unième.

Par ordre,

L. H. HUOT,
Greffier de la Couronne en Chancellerie,
286—m Québec,

PEINTURES POUR TOITS

MONSIEUR, — Il me fait grand plaisir de déclarer que la Peinture à l'Huile de Pétrole que vous avez posée sur ma toiture m'a satisfait, et je la recommande sans hésitation comme le meilleur préservatif que je connaisse pour toitures en métal ou en bardeaux.

J. G. TRANCHEMONTAGNE,
Montréal.

H. H. GEDDES, Agent de biens-fonds et seul agent pour les Peintures au Pétrole pour métal, 30 *Grande Rue St. Jacques, Montréal.*

11 juillet.—253 dm k

PEINTURES POUR TOITS.—Huile Métallique de Pétrole, Huile Brune Espagnole, Huile couleur d'Ardoise, Huile couleur de Chocolat; toutes ces peintures sont à l'*épreuve du feu.*

Ces peintures n'ont pas d'égales pour préserver les Couvertures en Ferblanc, Métal et Bardeaux.

Les ordres laissés à mon bureau pour peinturer les toits recevront une prompte attention.

H. H. GEDDES,
Agent de Propriétés Foncières, No. 30 GRANDE RUE ST. JACQUES, (porte voisine du Bureau de Poste.)

11 juillet.—253 dm k

On Demande

A Roxton-Falls, un INSTITUTEUR marié et diplômé pour l'enseignement académique des langues française et anglaise. De bonnes recommandations seront exigées.

A. O. T. BEAUCHEMIN,
Secrétaire-Trésorier.

Roxton-Falls, 14 août 1867—284 qn

A VENDRE

Un EMPLACEMENT DE PRIX, situé vis-à-vis le Jardin Viger, borné en front par la rue Craig, d'un côté M. Joseph C. Robillard, de l'autre côté M Desmarteau, et en arrière la rue St. Louis, avec une maison en brique bâtie sur le niveau de la rue St. Louis et contenant 42 pieds de large sur la rue Craig et 45 pieds sur la rue St. Louis, et 170 pieds de profondeur. Ce lot peut se diviser en deux et a son passage sur la rue St Louis.

Et un AUTRE LOT adjoignant, de 45 pieds de front sur 80 pieds de profondeur, fesant front à la rue St. Louis, avec une maison en bois à deux côtés.

Conditions libérales; termes faciles.

S'adresser à C. A. BRAULT, Notaire, Rue St. Louis, No. 99.

13 août. 281—ds c

Vente par Autorité de Justice.

IL SERA VENDU au plus haut et dernier enchérisseur, au Bureau des Notaires soussignés No. 60, Petite Rue St. Jacques, dans la Cité de Montréal, à ONZE heures de l'Avant-midi, le TRENTIEME jour d'AOUT courant, la propriété suivante appartenant à la succession de feu MICHAEL HIGHLAND, en son vivant de la Petite Côte de la Visitation, cultivateur :

Une FERME et PREMISSES situées à la Petite Côte de la Visitation, dans la paroisse de Montréal, bornées en front par le chemin de la Reine, en arrière par Lapierre, David, Teskey, Gagnon et autres ou représentants; d'un côté, au nord-ouest, par le chemin St. Michel, et de l'autre côté, au sud-est, partie par le reste de la propriété de feu John Flaherty, maintenant en l'occupation de son fils, William Flaherty, ou représentants, à la profondeur de vingt-un acres, et partie par le dit Teskey et autres, de la contenance de huit arpents sur le chemin de la Reine, de là à angles droits à l'arrière du chemin St. Michel, vingt-huit arpents, sept perches et six pieds; de là à angles droits en arrière six arpents, de là à angles droits à un point sept arpents, sept perches et six pieds; de là à angles droits à la Propriété ainsi occupée par le dit William Flaherty ou représentant, deux arpents, et de là à angles droits à la place du commencement vingt-un arpents, et de la contenance de deux cent seize pieds en superficie, plus ou moins, mesure française avec une Maison, Grange, Ecurie et autres bâtisses dessus érigées, à l'exception de quatre âcres de terre en superficie, formant le coin du chemin de la Reine et du chemin St. Michel, transportés au Séminaire de Montréal et autres.

Environ un quart du prix d'achat sera requis à l'exécution de l'acte, probablement moins.

Il y a sur la dite ferme une serre magnifique de 80 x 30, une grange de 100 x 30, un grenier et une remise de 66 x 25, une étable pour 25 animaux, attaché à la grange, une bonne écurie pour 11 chevaux, une bonne maison en pierre de taille, presque neuve, de 70 pieds de longueur; et un verger de 120 pommiers de différentes sortes. La ferme est bien arrosée. On peut récolter des patates sur une espace d'au moins 50 acres de terre.

Titres incontestables. Propriété commuée. Pour plus de détails, s'adresser à

BEAUFIELD & BRODIE,
Notaires.

Montréal, 6 août 1867—279 c

L'ACADEMIE

ANGLAISE, FRANÇAISE et COMMERCIALE

LACOMBRE et CLARKE,

RUE ST. DENIS,

Nos. 30 et 32, près du Jardin Viger,

MONTRÉAL,

RECOMMENCERA son Cours d'Etudes le LUNDI, DEUX SEPTEMBRE 1867, au No. 30, pour les JEUNES DEMOISELLES, et au No. 32, pour les JEUNES MESSIEURS.

Outre les Professeurs de Musique et de Chant, six personnes capables dans l'enseignement aideront, journellement, les Principaux, et M. CLARKE, père, continuera, dans les DEUX MAISONS, de donner une attention toute particulière aux classes avancées.

La Tenue des Livres fera partie de l'instruction commerciale, et il y aura une classe préparatoire de Latin pour les élèves qui le désireront. Les Ouvrages d'Aiguille et de Fantaisie seront enseignés dan l'établissement.

Les jeunes Demoiselles et les jeunes Messieurs seront reçus EN PENSION dans les différentes maisons aux mêmes termes modérées que par le passé.

17 août. 285—m c k

Couvent de La Prairie.

Les Sœurs de la Congrégation de N.-D. viennent de remplacer leur ancien couvent construit en 1704 par un nouveau, ayant plus du double des dimensions du premier. Cette maison, construite sans épargnes, présente tout ce que demandent la santé, le confort et l'agrément des élèves, salles et classes spacieuses et élevées, dortoir vaste, bien aéré adjoignant à une chambre de toilette et de bains.

Chaque étage est fourni constamment d'eau chaude et d'eau froide et à l'extérieur des galeries couvertes où les élèves peuvent respirer un air pur et prendre un exercice convenable.

Le cours suivi est le même que dans les autres établissements des Sœurs de la même communauté et comprend tout ce qui constitue l'éducation qui convient aux jeunes personnes du sexe. Pour le prix de la pension, voir la Supérieure de l'établissement. Il n'y a de charges *extra* que pour l'usage de certains meubles, pour l'enseignement de la musique instrumentale et pour celui de la langue anglaise, auquel on donne un soin tout particulier.

Les parents des élèves peuvent facilement trouver dans le village des personnes recommandables et soigneuses pour blanchir le linge de leurs enfants et ce à un prix raisonnable.

Vu l'extrême facilité des communications par bateau à vapeur trois fois le jour en été et par diligence une fois le jour en hiver, La Prairie n'est qu'à quelques quarts d'heure de Montréal.

Les citoyens de Montréal et d'ailleurs qui voudront procurer à leurs enfants les avantages de l'air pur de la campagne tout en les éloignant aussi peu que possible de chez eux, se trouveront bien de les confier aux Directrices du nouveau couvent de La Prairie.

La rentrée des élèves aura lieu, cette année, LUNDI, le DEUX SEPTEMBRE prochain.

1er août 1867. 274—c m

COMPAGNIE DE NAVIGATION DU COMTE DE LAPRAIRIE

MONTRÉAL ET LAPRAIRIE.

A partir de LUNDI, le 17 Juin, et jusqu'à avis contraire, le vapeur "LAPRAIRIE," Capitaine DEMERS, fera ses voyages comme suit, savoir :

Les Lundis, Mardis, Jeudis et Vendredis,

De Laprairie à 6.00 a m., 9.00 a.m. et 12 30 p.m.
De Montréal à 7.30 a m., 11 00 a.m. et 4.00 p.m.

Les Mercredis et Samedis,

De Laprairie à 6 00 a m. et 12.30 p.m.
De Montréal, à 11.00 a.m. et 4.00 p.m.

Le même vapeur fera un voyage de plaisir tous les SAMEDIS APRÈS-MIDI, si le temps le permet.

J. BROSSEAU,
Secrétaire.

1 juin 1867—32 z

EXCURSIONS de PLAISIR.

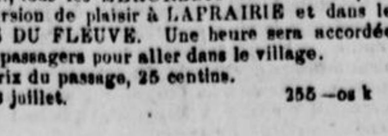

Le nouveau vapeur *LAPRAIRIE*, si le temps le permet, laissera son quai à QUATRE heures P. M., tous les MERCREDIS et SAMEDIS, en excursion de plaisir à LAPRAIRIE et dans le BAS DU FLEUVE. Une heure sera accordée aux passagers pour aller dans le village.

Prix du passage, 25 centins.

13 juillet. 255—os k

AVIS.

AVIS est par le présent donné qu'une application sera faite à la Législature de la Province de Québec, pour incorporer les membres du Synode du Diocèse de Montréal et pour fondre la Church Society du diocèse de Montréal dans tel Synode.

F. MONTREAL.

E. SULLIVAN,
Sec. Cler. de la Synode.

3 août 1867. 273—dm

AVIS.

La Compagnie de Tourbe à Chauffer fera application à la Législature de la Province de Québec, à sa prochaine session, pour amender des lettres patentes d'incorporation, pour agrandir le cercle de ses opérations, pour changer son nom en celui de "Compagnie Canadienne de Tourbe à Chauffer," et pour d'autres fins.

Montréal, 31 juillet 1867 - 274 dm

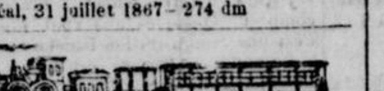

AVIS.

Avis est par les présentes donné que la Compagnie du Grand Tronc de Chemin de Fer du Canada s'adressera au Parlement du Canada à sa prochaine session, à l'effet d'obtenir un acte pour consolider son capital pour permettre l'émission de bons pour réaliser les deniers nécessaires aux frais d'équipement ultérieur du chemin de fer, pour autoriser la conversion des bons postaux et militaires en d'autres garanties,—pour autoriser la consolidation du présent capital et des bons de la Compagnie,—pour donner pouvoir aux compagnies du Grand Tronc, de Buffalo et du Lac Huron, et de Montréal et Champlain à faire d'autres arrangements et conventions et pour d'autres fins.

Par ordre,

C. J. BRYDGES,
Directeur-Gérant.

Bureaux du Grand Tronc, Montréal, 1er août 1867. } 278—dm

AVIS PUBLIC.

Une application sera faite au Parlement du Canada, à sa prochaine session, pour obtenir un Acte incorporant "La Compagnie de Garantie et d'Assurance de la Puissance du Canada.

Montréal, 24 juillet 1867. dm C—14

CUIR!

Les Soussignés viennent de Recevoir
GRANDS

Cotés de Cuir Fendu,
Ciré et Grené.

ILS ONT TOUJOURS A VENDRE
DU

Cuir Espagnol et autres Cuirs

A des conditions très favorables.

BLACK & LOCKE,

Marchands de Cuir et à Commission,
494, RUE ST. PAUL.

22 août—289 s

Bas-Canada, District de Montréal. }

Cour Superieure, Montreal.

No. 1123.

Dans l'instance :

Le MAIRE, les ECHEVINS et les CITOYENS de la Cité de Montréal,

Requérants en expropriation sur les Rues Stanley, Drummond et St. Janvier,

ET

CORNELIUS C. SNOWDON, marchand, de la cité et du district de Montréal,

Usufruitier.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les requérants ont déposé au Greffe de cette Cour la somme de huit cent soixante et trois piastres et sept centins, prix et compensation de l'immeuble acquis par eux par voie d'expropriation forcée, et suivant le statut 27e et 28e Victoria, chapitre 60, et dont la description est comme suit, savoir :

Un morceau de terre sans bâtisse, borné au nord-est en partie par la rue St. Janvier et en partie par la propriété de Mme. Robert Adams, au nord-ouest par la rue St. Janvier, au sud-ouest par la propriété de James Bayles et au sud-est par le résidu de la propriété Trim ou représentants, tel que divisé par le nouvel alignement de la rue St. Janvier.

Et il est ordonné que, par un avis à être inséré deux fois par semaine, pendant trois semaines consécutives, dans deux papiers-nouvelles de cette cité de Montréal, l'un en anglais et l'autre en français, toutes personnes ayant droit de former opposition sur tels deniers, fussent appelées et notifiées et elles sont par les présentes appelées et notifiées d'avoir à le faire par écrit au Greffe de la dite Cour, dans les six jours qui suivront les trois semaines depuis la première insertion du présent avis, pour être procédé sur icelles suivant la loi.

HUBERT, PAPINEAU ET HONEY,
P. C. S.

Bureau du Protonotaire, Montréal, 6 août 1867. } 278 ts s

SIROP PECTORAL

DU

Dr. Globensky.

Les soussignés informent aussi le public qu'ils sont les seuls Pharmaciens qui vendent le fameux SIROP PECTORAL DU DR. GLOBENSKY pour toutes espèces de Toux, Rhumes, Asthme, Bronchites, Coqueluche Consomption et Vomissement de Sang des Poumons.

On peut voir par ce qui suit l'infaillibilité de ce Sirop :

St. Césaire, 6 juin 1867.

Mon cher Docteur,

Je suis heureux de reconnaître que je me suis servi de votre SIROP PECTORAL dans plusieurs cas de pulmonie et de toux chroniques avec un succès véritablement éclatant. J'ai donc beaucoup de plaisir à recommander l'usage de votre sirop, à toutes les personnes qui sont affectées de toux et de maux de poitrine.

Avec considération,
Votre dévoué confrère,
DR. J. A. CRÉVIER.

(Au Dr. Globensky, Montréal.)

Mon cher Docteur,

Je dois à la vérité de déclarer que plusieurs années passées, Mde Davignon fut prise d'une maladie de poitrine qui me fit craindre pour ses jours. Elle se mit alors sous vos soins et je suis heureux de reconnaître qu'elle se sentit beaucoup mieux après quelques jours et que votre traitement l'a fait jouir depuis ce temps d'une santé que j'étais bien loin d'espérer.

PIERRE DAVIGNON, M. D.

Longueuil, 3 décembre 1866.

Ce Sirop est préparé seulement par

B. GLOBENSKY, M. D.

Et vendu par Lymans, Clare & Cie, Henry Simpson & Cie, Evans, Mercer & Cie, R. L. Latham, John Rogers & Cie, Picault & Fils, Devins & Bolton, R. Birks, James Goulden, Henry R. Gray, W, B. Bulling, E. Muir, Kennett, Campbell & Cie, Nelson, Laviolette & Giraldi, J. A. Harte et par

Globensky, Fils & Cie.,
AGENTS GÉNÉRAUX,
Pharmaciens,
21, Place Jacques-Cartier, Montréal.

Prix :—Une grande bouteille.............$1.00
Une demi-bouteille.............. 0.60

☞ Réduction considérable pour les Marchands

11 juillet—253 r

GRAINS A VENDRE.

Des soumissions seront reçues

AU

BUREAU DU PERCEPTEUR DU REVENU DE L'INTERIEUR

JUSQU'AU

25 AOUT COURANT.

POUR

POUR L'ACHAT des QUANTITÉS SUIVANTES

DE

GRAINS

MAINTENANT

EN MAGASIN A LAPRAIRIE,

Prêts a être transportés—

Orge,	**environ**	**1,100**	**minots**
Avoine,	"	**900**	"
Seigle,	"	**900**	"
Malt,	"	**700**	"

On peut voir des échantillons à la Halle aux Blés.

On ne recevra pas de soumissions pour une quantité moindre de 100 minots.

Les grains devront être transportés sept jours après l'achat.

Le Percepteur du Revenu de l'Intérieur se réserve le droit d'accepter aucune des soumissions.

Les soumissions devront être adressées au PERCEPTEUR DU REVENU DE L'INTERIEUR, Montréal, marquées SOUMISSIONS POUR GRAINS.

Bureau du Percepteur du Revenu de l'Intérieur, Montréal, 15 août 1867. } 284—

LA COMPAGNIE DU RICHELIEU.

NOUVELLE LIGNE DE JOUR
ENTRE

MONTREAL & QUEBEC

Le splendide Vapeur en Acier Bessemer

1867 1867

CANADA,

CAPT. L. B. VOLIGNY,

Laissera le Quai Richelieu, vis-à-vis la Place Jacques-Cartier,

TOUS LES

Lundis, Mercredis et Vendredis

Matins, durant la belle saison, à 8 hs. a. m., pour Québec,

ET LAISSERA QUEBEC TOUS LES

Mardis, Jeudis et Samedis,

A 7 hs. a. M., arrêtant à SOREL et TROIS-RIVIERES, faisant le trajet le jour et arrivant à Québec vers 6 hs p. m.

Le vapeur *CANADA* a été construit et meublé spécialement pour les VOYAGES D'AGRÉMENT sur le fleuve St. Laurent; sa vitesse, son élégance et sa sûreté ne sont surpassés par aucun autre vapeur en Amérique.

Les Passagers par cette route jouiront de la grande scène historique qui se développe sur les bords du magnifique fleuve St. Laurent.

Première Classe, Déjeuner et Diner compris, $3.50.

On peut se procurer des Billets au Bureau, sur le quai.

Pour autres informations, s'adresser au Bureau, 203, Rue des Commissaires.

J. B. LAMÈRE,
Agent-Général.

Montréal, 27 juillet 1867—267

BUREAU DE POSTE,

Montréal, 10 juillet 1867.

Arrivée et Départ des Malles de Montréal.

MALLES.	DUE.	FERMEE
Quebec par chemin de fer	7.45 A M	7.00 P M
Québec par bâteaux-à-vapeur	....	6.30 P M
Route de la rive nord par terre	8.00 A M	1.30 P M
Canada Ouest, convoi de jour ....[1]	10.45 P M	8.15 A M
Canada Ouest, convoi de nuit ....[2]	Midi	7.00 P M
Laprairie	9.45 A M	2.30 P M
St. Jean, C. E.	9.45 A M	8.00 A M
Do Napierville, Stotsville, etc	9.45 A M	3.30 P M
New-York, Boston, Buffalo, Troy, etc	9.45 A M	3.30 P M
St Hyacinthe, Richmond et Island Pond....[3]	6.45 A M 7.45 P M	[illegible] [illegible] 7.00 P M
Portland	3.00 P M	7.00 P M
Chateauguay, Beauharnois et Huntingdon	11.00 A M 5.00 P M	6.00 A M
Lachine	11.00 A M 6.00 P M	7.00 A M 2.00 P M
St. Rémi, Hemmingford et Plattsburg	11.00 A M	2.00 P M
Chambly	11.00 A M	6.00 A M 2.30 P M
Longueuil	10.30 A M	6.00 A M 2.00 P M
Contrecœur, Varennes et Verchères	....	2.00 P M
St. Laurent, St. Eustache	6.30 A M	7.00 A M
Ste. Rose, Ste. Thérèse et St. Jérôme	2.00 P M	7.00 A M
Rigaud, Carillon, Grenville, et tous les bureaux sur la route d'Ottawa par vapeur	5.00 P M	6.00 A M
Terrebonne, New Glasgow	5.00 P M	7.00 A M
St. Jean, N.-B., Halifax et Ile du P. E., via Portland Mercredis et Samedis	....	7.00 P M
Halifax tous les vendredis (paieront en sus 12½ cts par ½ once)	7.00 P M	....
Do via Boston, tous les quinze jours par la ligne Cunard		

1] Sacs du conducteur ouvert jusqu'à 9.15 a m
2] do do do 9 15 p m
3] do do do 1.40 p m

Les lettres enregistrées doivent être déposées 15 minutes avant la fermeture des malles.

Toutes les malles ci-dessus partent tous les jours excepté le dimanche.

Les boîtes à lettres dans les rues sont visitées 10.30 a. m., 1.15, 5.45 et 9.00 p. m. Le dimanche, à 9.00 p. m.

Dr. HEROUX,

Gradué de l'Université Laval,

No. 613, Rue Ste. Catherine.

☞ Consultations gratuites pour les pauvres ☜

15 août. 283—m k

Pensionnaires Demandés.

ON recevra TROIS ou QUATRE PENSIONNAIRES dans une famille privée canadienne où il n'y a pas d'autres pensionnaires, près du Champ-de-Mars, à trois minutes de marche du Palais de Justice. S'adresser au bureau de la *Minerve*. 122

SAUMON FUMÉ venant d'être reçu de St. Jean, N.-B., en très-bonne condition.

DUFRESNE & McGARITY,
228, Rue Notre-Dame.

279—r

EDWARD A. PAYET, M. D.,
MÉDECIN, CHIRURGIEN, ETC.,
LACHINE, C. E.

Bureau et résidence : 2me Cottage en brique, à l'Ouest de l'Eglise Ecossaise, rue Front.

4 mars 1867. E a—147

AVIS SPECIAL.

Les Passagers pour la Baie Murray, Rivière-du-Loup et le Saguenay

APPRENDRONT avec plaisir que des arrangements ont été pris avec la Compagnie du Richelieu au moyen desquels, par les Billets qu'ils prendront par le

VAPEUR "MAGNET,"

pour les places plus haut mentionnées, auront le privilége d'aller et retourner par le

MAGNIFIQUE VAPEUR, VOYAGEANT LE JOUR,

"CANADA,"

ENTRE MONTREAL et QUEBEC

aux mêmes conditions que par les vapeurs ordinaires.

Ces arrangements présentent aux touristes les plus grands avantages qu'ils puissent désirer.

A. MILLOY, Agent.

Bureau : 73, Grande Rue St. Jacques. Montréal, 3 août 1867. } 274 km

ASSURANCE

NORTH BRITISH & MERCANTILE

Contre le Feu et sur la Vie.

ETABLIE EN 1809.

Capital - - - - - - -	**$12,000,000**
Accum. des Fonds -	**10,000,000**
Revenu Annuel - -	**2,500,000**

Etablissement de la Branche Canadienne.

OFFICIERS.

DIRECTEURS-GERANTS:

Lorn MacDougall, Ecr., Ths. Davidson, Ecr

DIRECTEURS ORDINAIRES

Hon L. Renaud, M C.L. Hon. John Rose, M.P.P
Hon. T. Ryan, M.C.L. J Law Ecr., Marchand
C J. Brydges, Ecr., Directeur-Gérant du Grand Tronc, dont tous sont Actionnaires.

SECRETAIRE-LOCAL— J. JOHNSTON
INSPECTEUR—WM. EWING.

Cette Compagnie offre toutes les garanties pou. ASSURANCE CONTRE LE FEU; elle a 10 Modes d'Assurance sur la Vie.

Le Bureau des Directeurs à Montréal, a plein pouvoir de **régler les pertes.**

On pourra se procurer des Formes de propositions et toutes autres informations en s'adressant au Bureau-Général, Numéros 2 4, et [illegible] LA BOURSE.

MacDougall & Davidson,
Agents-Généraux pour le Canada

P. R. Fauteux,
SOUS-AGENT.

AVIS.

MM. W. MIDDLETON ET CIE., Marchands à Commission et Propriétaires d'Entrepôt, etc., informent leurs pratiques et le public en général, qu'ils se proposent maintenant de s'attacher seulement aux AFFAIRES D'ENTREPOT, qui sont tellement nombreuses qu'elles prennent tout leur temps et attention; ils ont donc passé leurs affaires à Commission à M. JOHN SHINNICK, ci-devant dans leur emploi, et ils sollicitent une part du patronage qui leur a été si libéralement donné pour lui.

WM. MIDDLETON ET CIE.

Montréal, août 1867.

En référant à l'annonce ci-dessus, M. JOHN SHINNICK informe ses amis et le public en général, qu'il a commencé des affaires pour lui-même comme MARCHAND A COMMISSION au No. 17½, Rue Lemoine, Premises ci-devant occupées par MM. Wm. Middleton et Cie., où il espère, par une attention suivie, mériter une part du patronage public.

M. J. S. est prêt à faire toute avance libérale sur les consignations que l'on voudra bien lui conférer.

JOHN SHINNICK,
Marchand à Commission,
17½, Rue Lemoine.

Montréal, août 1867. m—284

AVIS.

Tous les ordres pour HUILE DE CHARBON, etc., devront être présentés au Bureau de la Rue Wellington pour être acceptés.

WM. MIDDLETON & CIE.,
Propriétaires d'entrepôts.

16 août 1867. m—284

Avoine à vendre,

EN LOTS CONVENABLES AUX ACHETEURS.

S'adresser à

LAFRENIÈRE & ST. ONGE,
291, RUE DES COMMISSAIRES.

16 août. ns—284

Dissolution de Société.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que la Société qui a ci-devant existé entre le soussigné et DAME CAROLINE GINTLER GAUTHIER, sous le nom ou raison de GAUTHIER ET MANDEL, a été ce jour dissoute, par consentement mutuel.

M. GAUTHIER.
L. MANDEL.

Le soussigné continuera les affaires, en son propre nom, comme par le passé.

MOISE GAUTHIER,
361, RUE NOTRE-DAME

Montréal, 19 juillet 1867—260

M. GAUTHIER,

MARCHAND-TAILLEUR,

361—Rue Notre-Dame—391

(VIS-A-VIS LES SALLES D'ENCAN D'ARNTON.)

Dans ce magnifique magasin, se trouve un choix de marchandises nouvellement importées, pour tous les départements du commerce.

N. B.—M. J. Richards, qui était ci-devant coupeur et *foreman* chez James Muir, Ecr., et l'année dernière chez M. W. Adams, a été engagé, et se tiendra dans le département de la coupe des habits.

No. 361, RUE NOTRE-DAME, MONTREAL.

Montréal, 8 mai 1867—201 sm

LA MINERVE,

Journal Politique et commercial

IMPRIMÉE ET PUBLIÉE PAR

DUVERNAY, FRERES,

Rue St. Vincent, No. 16.

TROIS EDITIONS,

Quotidienne, Semi-Quotid. et Hebdomadaire.

CONDITIONS D'ABONNEMENT :

EDITION QUOTIDIENNE..........	$6.00
" SEMI "	$4.00
HEBDOMADAIRE	$2.00